

# SAMUDRA

REVUE

QUADRIMESTRIEL DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE



**La COP11 de la CDB**

**Pêche et droit à l'alimentation**

**Pêcheurs volants d'Indonésie**

**Pêche et subventions au Chili**

**Gens de la pêche du Grand Nord**

**Récolteuses d'algues**



L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO.

Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et

d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

Toute la série SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net>



JUAN CARLOS SUEIRO

# SAMUDRA

REVUE

QUADRIMESTRIEL DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE

N° 63 | NOVEMBRE 2012

DIN. M. SHIBLEY

## PREMIÈRE DE COUVERTURE



*Le Poisson des bords de mer  
de Silas Birtwistle  
www.silasbirtwistle.com*

### PUBLIÉ PAR

Chandrika Sharma pour  
Collectif international d'appui à la  
pêche artisanale  
27 College Road, Chennai 600 006,  
Inde  
tél : (91) 44-2827 5303  
fax : (91) 44-2825 4457  
courriel : icsf@icsf.net

### BUREAU DE L'ICSF EN BELGIQUE

Sentier des Rossignols 2  
1330 Rixensart, Belgique  
tél : (32) 2-652-5201  
fax : (32) 2-654-0407  
courriel : briano@scarlet.be

### PRÉPARÉ PAR

K G Kumar

### TRADUCTION

Gildas Le Bihan

### MISE EN PAGE

P Sivasakthivel

### IMPRIMÉ PAR

Nagaraj and Company Pvt. Ltd,  
Chennai

### DESSINS DE

Sandesh (sandeshcartoonist  
@gmail.com)

PUBLICATION NON COMMERCIALE  
À DIFFUSION LIMITÉE

### SAMUDRA News Alerts

SAMUDRA News Alerts est un service de veille gratuit  
qui diffuse, quotidiennement et avec un résumé  
hebdomadaire, des nouvelles et des analyses relatives  
au monde de la pêche, de l'aquaculture et domaines  
connexes, en format ordinaire ou html.

Il s'agit de documents de bonne source qui traitent  
essentiellement de la pêche artisanale, surtout dans  
les pays du Sud, de la place des femmes dans ce  
secteur d'activité, de la sécurité en mer, mais aussi  
de problèmes environnementaux, des océans. Vous  
pouvez vous abonner à ce service sur le site de l'ICSF  
(www.icsf.net), où vous trouverez également la  
collection complète de la revue SAMUDRA.

## QUATRIÈME DE COUVERTURE



*Pêcheurs célébrant la Journée mondiale  
de la pêche 2012 à Abidjan, Côte d'Ivoire  
Photo : Brian O'Riordan/ICSF*



### COMPTE-RENDU

#### Point de vue écologique ..... 4

Les AIEB ont été un thème important  
de la COP11

### CAMBODGE

#### L'avenir des communautés ..... 11

Consultation pour des directives  
nationales sur les pêches artisanales

### ENTRETIEN

#### Artisanales mais importantes ..... 20

Le Rapporteur spécial des Nations Unies  
parle de pêche et droit à l'alimentation

### MYANMAR

#### Un nouveau départ ..... 24

Débat sur les Directives  
SSF de la FAO

### BANGLADESH

#### Une voix pour la Côte ..... 27

Consultation sur les  
Directives SSF à Dhaka

### INDONÉSIE

#### Pêcheurs volants ..... 31

Les baleiniers traditionnels  
de Lamalera

### VIETNAM

#### De l'espoir ..... 34

Atelier pour des pêches artisanales  
durables à Hanoï

### PRÉSENTATION

#### Courants contraires ..... 37

Documentaire sur les récolteuses  
d'algues du golfe de Mannar, Inde

### TIMOR-LESTE

#### Agir ensemble ..... 39

Lutte collective contre  
la pêche INN

### CHILI

#### La pêche aux réponses ..... 42

Évaluation des subventions  
publiques à la pêche artisanale

### ALASKA

#### Du fond du cœur ..... 45

Les difficultés des gens  
de la pêche du Grand Nord

### AFRIQUE DU SUD

#### Les carences de la loi ..... 48

Les petits pêcheurs ne peuvent  
pas opérer dans les aires protégées

#### ÉDITORIAL ..... 3

#### BRÈVES ..... 50



SURESH ELAMON

Du thon de ligne sur une plage des îles  
Lakshadweep au large de l'Inde

# Le droit à l'alimentation

## Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation rappelle le rôle essentiel de la pêche pour la sécurité alimentaire

L'environnementalisme est un thème dominant dans les débats sur les politiques des pêches, à cause des situations de crise engendrées par les répercussions de l'activité humaine sur la ressource et l'environnement. Le rapport d'Olivier De Schutter, présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies le 2 novembre dernier, est dans ce contexte bienvenu (lire l'entretien p. 20). Il réaffirme l'apport primordial de la pêche à la sécurité alimentaire, particulièrement pour les populations vulnérables et les régions à déficit vivrier. Il analyse les moyens de venir en aide aux segments les plus vulnérables pour parvenir à la concrétisation progressive du droit à l'alimentation, en faisant remarquer que l'approche fondée sur les droits humains est une condition indispensable pour le développement durable du secteur de la pêche.

Ce rapport constitue un guide précieux pour traiter des problèmes de ce secteur en appliquant des politiques fondées justement sur l'obligation de respecter, défendre et faire appliquer le droit à l'alimentation. Il recommande aux États de respecter les droits acquis en matière d'accès à une nourriture suffisante, et d'éviter de prendre des mesures qui pourraient réduire cet accès. Ils devraient protéger le droit à l'alimentation en veillant à ce que des entreprises ou des individus (sociétés de pêche industrielle, promoteurs privés...) ne dépouillent pas les groupes vulnérables de leur accès à une nourriture adéquate. Ils devraient faire appliquer ce droit à l'alimentation par des mesures concrètes destinées à renforcer l'accès à la ressource et à des moyens de subsistance.

Le rapport plaide vigoureusement en faveur d'un appui à la pêche artisanale. Il incite les États à s'abstenir de prendre des mesures (notamment en matière de projets de développement à grande échelle) qui risquent de porter atteinte aux moyens d'existence de ceux qui pratiquent une pêche artisanale continentale ou maritime, à leurs territoires ou à leurs droits d'accès, sauf si ces pêcheurs ont donné leur consentement préalable libre et éclairé. Il leur demande de faire participer les communautés de pêche à l'élaboration, l'application et l'évaluation des politiques et initiatives qui les concernent, et d'encourager l'établissement de modes cogestionnaires et communautaires.

Le rapport préconise aussi d'établir des zones réservées à la pêche artisanale, des droits d'usage réservés à ceux qui pratiquent une pêche artisanale et de subsistance, et de réglementer les opérations du secteur industriel afin de protéger les droits d'accès des pêcheurs traditionnels. Relevant que les pêches artisanales constituent souvent un filet de sécurité,

il suggère par ailleurs que la pêche doit rester une activité « relativement ouverte et libre » ; il plaide contre l'introduction des quotas individuels transférables ; il recommande de réaliser, en collaboration avec les collectivités de pêcheurs, des études d'impact sur les droits humains avant que ne soient conclus des accords d'accès à des zones de pêche.

Soulignant la nécessité de renforcer les efforts internationaux visant à réduire la surpêche, le rapport demande la suppression des subventions au carburant et à la construction de nouvelles unités dans le secteur industriel. Il préconise de réexaminer toutes les autres subventions pour s'assurer qu'elles contribuent à l'exercice effectif du droit à l'alimentation à l'intérieur du pays et à l'étranger.

Sur la question de l'aquaculture, le rapport émet une mise en garde, attire l'attention sur le fait que certaines formes

d'aquaculture dépendent toujours des espèces sauvages, de la farine et de l'huile de poisson. Il conseille d'appuyer les pratiques d'aquaculture durable qui sont bénéfiques pour les populations locales, notamment des modes agro-écologiques, par exemple l'élevage de poissons et de crevettes en rizières.

Il recommande une ratification « rapide et large » de la Convention de l'OIT sur le travail dans la

pêche afin d'améliorer les conditions de travail à bord des navires de pêche et dans l'industrie de la transformation (sécurité, hygiène, protection sociale...).

Le rapporteur spécial se félicite de « l'importante initiative » prise par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) visant à élaborer des Directives internationales pour assurer des pêches artisanales durables (Directives SSF) et compléter ainsi le Code de conduite pour une pêche responsable. À cet égard, il faudra veiller à ce que les organisations de pêcheurs participent activement et véritablement à leur préparation, et que ces Directives soient conformes aux normes et aux règles internationales en matière de droits humains.

En demandant d'agir pour réduire la pression sérieuse et croissante sur les ressources halieutiques mondiales, le Rapporteur spécial des Nations Unies insiste pour que les actions envisagées restent conformes aux obligations des États en matière de droit à l'alimentation et de droits humains, même si ces actions sont par ailleurs techniquement valables. Les responsables politiques et les organisations de la société civile feraient bien de suivre ces recommandations. Il faut absolument que les négociateurs fassent bien les choses lors des consultations techniques intergouvernementales qui auront lieu prochainement dans le cadre du processus d'élaboration des Directives SSF.



# Point de vue écologique

**Les AIEB marines et côtières ont été un thème important de cette assemblée**

La 11<sup>ème</sup> réunion de la Conférence des Parties (COP11) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) s'est déroulée du 8 au 19 octobre 2012 à Hyderabad, Inde. Y ont participé plus de 10 000 personnes : délégués de 173 pays, représentants d'agences des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, autochtones et communautaires, des milieux universitaires et du secteur privé.

La réunion de haut niveau de la COP11 qui s'est tenue du 16 au 19 octobre a porté sur quatre points importants : mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, diversité biologique

qu'ils puissent concrétiser les Objectifs d'Aichi et les principaux buts du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

La COP11 a adopté 33 décisions relatives, tout d'abord, aux points de l'ordre du jour concernant l'état d'avancement de la mise en application du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages, la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 et les progrès accomplis vers la concrétisation des objectifs d'Aichi en faveur de la biodiversité, et la mise en œuvre de la Stratégie pour la mobilisation des ressources. D'autres portaient sur les aspects suivants : restauration des écosystèmes, examen du Programme de travail sur la biodiversité insulaire, diversité biologique des écosystèmes dans les eaux intérieures, aires protégées, Article 8(j) sur les savoirs traditionnels, biodiversité marine et côtière, biodiversité et changement climatique, biodiversité au service de l'éradication de la pauvreté et du développement.

Dans le cadre du Point 10 de l'ordre du jour, relatif à la biodiversité marine et côtière, le débat a porté sur les aspects suivants : aires marines et côtières d'importance écologique et biologique (AIEB), pêche durable et effets néfastes d'activités humaines sur la biodiversité marine et côtière, planification de l'espace marin, lignes directrices facultatives pour tenir compte de la diversité biologique dans les études d'impact sur l'environnement et les évaluations environnementales stratégiques des zones marines et côtières. La majeure partie des discussions a porté sur les AIEB.

## L'OSASTT/SBSTTA

Les Parties ont ensuite examiné la procédure d'avancement des rapports de

**... la COP11 s'est tout particulièrement intéressée aux moyens d'atteindre ces Objectifs à l'horizon 2020 et de mobiliser pour cela les ressources nécessaires.**

pour des moyens d'existence et la lutte contre la pauvreté, diversité marine et côtière, mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Suite aux Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique qui avaient été fixés lors de la COP10 à Nagoya, Japon, la COP11 s'est tout particulièrement intéressée aux moyens d'atteindre ces Objectifs à l'horizon 2020 et de mobiliser pour cela les ressources nécessaires. Les négociations portant sur les questions financières ont été peut-être les plus compliquées car les pays en développement réclamaient une aide financière plus importante. À la dernière minute, un consensus a finalement été obtenu, les pays développés acceptant de doubler les financements pour soutenir les efforts des pays en développement afin

Ce compte-rendu a été écrit par **Ramya Rajagopalan** ([ramya.rajagopalan@gmail.com](mailto:ramya.rajagopalan@gmail.com)), Consultante à l'ICSF

synthèse préparés par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à l'occasion de sa 16<sup>ème</sup> réunion, et qui donnent des détails sur des zones répondant aux critères convenus de désignation des AIEB, sur la base d'une évaluation scientifique et technique des informations émanant des ateliers qui avaient été organisés afin de faciliter la description de ces AIEB. Les Parties se demandaient s'il fallait *approuver* ces rapports ou tout simplement *en prendre note*.

Finalement, le texte de compromis proposé par la Présidente et évitant d'utiliser ces deux options a été adopté. Et il a été demandé au Secrétaire exécutif d'inclure les rapports de synthèse sur la description des zones répondant aux critères de désignation des AIEB dans l'inventaire (référentiel) et de les transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies, plus particulièrement à son Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et l'exploitation de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale, ainsi qu'aux

Parties, aux autres gouvernements et aux organisations internationales compétentes. La Fédération de Russie, l'Islande et la Chine ont cependant fait remarquer que cela n'était pas conforme à la procédure énoncée dans la décision X/29, laquelle évoque la nécessité d'une approbation préalable par la COP avant transmission.

La décision finalement adoptée a été bien accueillie par beaucoup, notamment les groupes environnementalistes. Certains considéraient que le vocabulaire utilisé dans cette décision n'était certes pas aussi fort qu'on aurait souhaité pour obtenir une plus large approbation des AIEB décrites au cours des ateliers régionaux ; mais il s'y trouvait quand même assez de force pour pouvoir faire pression sur l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins d'élaboration d'un mécanisme juridique destiné à définir la gestion et la protection de ces sites en haute mer.

Plusieurs aspects de cette décision méritent d'être soulignés. Il est dit clairement que l'identification des AIEB et la sélection des mesures de conservation et de gestion sont du ressort des États et des organismes intergouvernementaux compétents, conformément au droit



Ryu Matsumoto, ancien Ministre de l'environnement du Japon, et Hoshino Kazuaki, Représentant du Ministre de l'environnement du Japon, transmettent le marteau et la Présidence de la COP à Jayanthi Natarajan, Ministre de l'environnement et des forêts de l'Inde

## Encadré 1

## Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP) et Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF)

11ème Conférence des Parties à la CDB  
8-19 octobre 2012

### Déclaration relative au point 10 de l'ordre du jour : Diversité biologique marine et côtière

Madame la Présidente, merci

Le Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP) et le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF) souhaitent exprimer les préoccupations des pêcheurs artisans et à petite échelle en diverses parties du monde à propos de ce point de l'ordre du jour.

La nécessité d'intégrer les savoirs traditionnels des communautés autochtones et locales et d'assurer leur participation pleine et entière à la mise en œuvre de la Convention est certes bien reconnue, y compris dans les diverses décisions de la Conférence des Parties. Il est cependant regrettable que ces principes fondateurs n'aient pas été pris en compte dans les divers processus lancés pour procéder à la description des aires marines et côtières d'importance écologique et biologique (AIEB).

Nous demandons aux Parties de faire en sorte que tout le travail relatif à la description de ces AIEB intègre les savoirs traditionnels, scientifiques, techniques et technologiques des peuples autochtones et des communautés locales, conformément aux Articles 8(j) et 10(c). Nous demandons en outre aux Parties de veiller à ce qu'il y ait une participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, notamment les communautés de pêche, aux prochains

ateliers régionaux et nationaux consacrés aux AIEB.

À cet égard, nous accueillons favorablement les recommandations énoncées dans l'étude sur l'identification d'éléments précis permettant d'intégrer les connaissances traditionnelles, scientifiques, techniques et technologiques des communautés autochtones et locales et les critères sociaux et culturels, et d'autres aspects pour l'application de critères scientifiques d'identification des aires marines d'importance écologique ou biologique, ainsi que l'établissement et la gestion d'aires marines protégées (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/10).

Nous prions instamment les Parties de prendre note des recommandations de cette étude et d'élaborer pour les AIEB des critères socioculturels qui seraient utilisés en parallèle avec les critères scientifiques existants, particulièrement pour les zones déjà peuplées et utilisées, en reconnaissant que la gestion à terme de la zone identifiée sera tributaire de facteurs sociaux, économiques et culturels. Ce type d'approche, qui prend également acte des droits des peuples autochtones et des communautés locales et de leurs systèmes de gouvernance, sera bénéfique à la fois pour la diversité biologique et pour les moyens d'existence.

3

international. Il est dit que la description scientifique des zones répondant aux critères des AIEB et à d'autres critères pertinents est un processus ouvert et évolutif qui doit être poursuivi afin de permettre une amélioration continue et une mise à jour lorsque des données scientifiques et techniques améliorées

deviennent disponibles dans chaque région.

Diverses Parties ont également souligné l'importance des savoirs traditionnels et de la participation des communautés autochtones et locales (CAL) au processus des AIEB. Les Philippines ont abondé en ce sens, notamment

pour l'identification des mesures de conservation et de gestion. Le Mexique et le Salvador ont appuyé ce point de vue. Le Maroc a suggéré d'avoir recours aux savoirs traditionnels pour compenser la pénurie de données et l'absence d'informations. Le Brésil a demandé que les communautés autochtones et locales soient impliquées comme il se doit dans l'élaboration de mesures de gestion appropriées.

Le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (FIAB/IIFB) a insisté sur la nécessité d'assurer la participation pleine et effective des CAL au Programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière, y compris aux ateliers d'experts et régionaux et pour la description, l'identification et la gestion des AIEB. Le FIAB/IIFB a en outre demandé aux Parties de faire en sorte que la description de ces AIEB se fonde aussi sur les connaissances traditionnelles des peuples autochtones.

Dans leur déclaration commune, le Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP) et le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF) ont accueilli favorablement les recommandations énoncées dans l'étude sur *l'Identification d'éléments précis permettant d'intégrer les connaissances traditionnelles, scientifiques, techniques et technologiques des communautés autochtones et locales et les critères sociaux et culturels, et d'autres aspects pour l'application de critères scientifiques d'identification des aires marines*

*d'importance écologique ou biologique, ainsi que l'établissement et la gestion d'aires marines protégées* (voir encadré 1). Pour les AIEB, elles préconisent le développement de critères socioculturels en parallèle avec les critères scientifiques, particulièrement dans des zones déjà peuplées et utilisées.

En ce qui concerne les communautés autochtones et locales (CAL) et la décision XI/17 adoptée, les orientations suivantes sont importantes :

- Faciliter, s'il y a lieu, la participation des communautés autochtones et locales à d'autres ateliers régionaux ou sous-régionaux pour la description de zones répondant aux critères d'AIEB dans les diverses régions ou sous-régions où les Parties souhaitent les voir tenus, et pour une meilleure description des zones déjà décrites lorsque de nouvelles informations seront disponibles.
- Peaufiner le manuel et les modules de formation en consultant à nouveau les Parties et les CAL, et en élaborant du matériel de formation sur l'utilisation des connaissances traditionnelles.
- Utiliser les meilleures connaissances scientifiques et techniques disponibles, y compris les connaissances traditionnelles pertinentes, pour former la base de la description de zones qui répondent aux critères de désignation des AIEB.
- Utiliser, selon qu'il convient, des informations sociales et culturelles supplémentaires, développées avec la participation pleine et effective des communautés autochtones et locales,

BONA BEDING



Sur la façon de faire avancer les rapports de synthèse préparés par l'OSASTT/SBSTTA concernant les critères des AIEB, un texte de compromis proposé par la Présidente a finalement été adopté

## Encadré 2

## Résoudre le puzzle

Un événement parallèle organisé par l'ICSF et le WFPF sur le thème *Résoudre le puzzle : aspects sociaux et culturels des aires marines protégées* a eu lieu le 11 octobre 2012. Il a débuté par le film primé de Rita Banerji, *Courants contraires : les récolteuses d'algues du Golfe de Mannar*.

Ce documentaire expose les problèmes auxquels sont confrontées ces femmes depuis que le secteur a été classé comme parc national marin. Après la projection, l'une d'entre elles (Lakshmi qui est du district de Ramanathapuram au Tamil Nadu) a témoigné avec force de la situation. « Le gouvernement central a confié cette zone au Département des forêts pour conservation, et on nous a empêché d'y pénétrer. Mais pourquoi irions-nous détruire ce qui nous fait vivre ? ». Lakshmi relève une autre erreur fréquente : « Les algues ne poussent pas sur les coraux vivants, seulement sur ceux qui sont morts. En plus, on peut se blesser si on approche des coraux vivants, et les bateaux aussi peuvent être endommagés. Ce n'est pas nous les responsables de leur déclin ». Elle réfute ainsi les propos de ceux qui accusent ces femmes de porter atteinte à la diversité biologique de la région.

Cette situation se retrouve dans les témoignages d'intervenants venus de diverses parties du monde. Un exposé sur une étude de l'ICSF concernant le Costa Rica, le Nicaragua, le Panama et le Honduras a mis en évidence le processus et l'impact social d'initiatives de conservation marine dans ces quatre pays. Vivienne Solis Rivera, qui a mené cette étude, a conclu : « Le coût de la conservation retombe sur les épaules des communautés locales, les pêcheurs de la côte et les peuples autochtones ».

Riza Damanik, de l'ONG indonésienne KIARA impliquée auprès des communautés du littoral, a dit : « Le gouvernement indonésien a décidé que 20 millions d'hectares d'espaces marins passeront en zones de conservation à l'horizon 2020. Depuis 2009, 15 millions

d'hectares sont déjà concernés ». Les communautés de pêche sont régulièrement victimes de harcèlements parce qu'elles entrent dans des parcs nationaux. Et il cite les noms de treize pêcheurs abattus par des gardes depuis 1980.

Donovan van der Heyden, de l'Afrique du Sud, a dressé un tableau semblable, et comparé la forme actuelle de conservation marine au régime d'apartheid, la qualifiant de « deuxième vague de spoliation » qui a chassé des communautés et confisqué leurs moyens de subsistance. Xola Mkefe, le Directeur des services de la Conservation de la biodiversité côtière de l'Administration sud-africaine qui participait à cet événement parallèle, a clarifié : « Pour toutes les nouvelles AMP, il y a obligatoirement un processus de consultation avec les communautés locales. Nous avons travaillé avec des organisations comme Coastal Links pour connaître la réalité sur le terrain, car le gouvernement ne dispose pas de ressources locales à ce niveau ».

Tous les intervenants convenaient que les efforts de conservation marine pilotés d'en haut entraînaient souvent des déplacements de communautés, tout en générant finalement bien peu d'avantages en matière de protection. Solis a dit : « Ces organismes publics, ces pouvoirs publics ne sont pas équipés pour travailler avec les communautés ; et ils ont fréquemment opté pour une mauvaise approche pour ce qui est de la participation ».

Tous les intervenants à cet événement parallèle ont apporté des témoignages positifs sur les luttes en cours. Donovan van der Heyden a cité une affaire qui est devant les tribunaux et qui établit pour les communautés des droits coutumiers sur les ressources marines. Par sa simple présence à cet événement parallèle, Lakshmi, récolteuse d'algues, témoignait de sa foi dans le pouvoir de la protestation, même s'il s'agissait d'une demande de soutien.



dans toute démarche future de sélection des mesures de conservation et de gestion, particulièrement pour des zones déjà peuplées et utilisées.

- Envisager l'utilisation des orientations sur l'intégration des connaissances traditionnelles figurant dans l'étude préparée par le Secrétariat, avec le consentement et la participation des détenteurs de ces connaissances, pour toute description future de zones répondant aux critères de désignation des AIEB et pour l'élaboration de mesures de conservation et de gestion, et faire rapport sur les progrès accomplis à ce sujet à la COP12.

Étant donné les insuffisances du processus des AIEB, ces dispositions sont assurément intéressantes pour les groupes de la pêche artisanale. Mais elles ne semblent pas assez solides, car elles ne demandent pas expressément d'élaborer des critères socioculturels pour ces AIEB parallèlement aux critères scientifiques déjà retenus, particulièrement dans le cas de zones déjà peuplées et utilisées.

Au cours de la COP11, tout comme pour les réunions précédentes de la COP,

il y a eu une multitude d'événements parallèles. En collaboration avec d'autres organisations, l'ICSF en avait consacré un aux aspects sociaux des aires marines protégées (AMP) et un autre aux savoirs traditionnels (voir encadrés 2 et 3).

3

IISD / BULLETIN DES NÉGOCIATIONS DE LA TERRE



La Plénière de clôture, présidée par la Présidente de la COP11, Jayanthi Natarajan, Ministre de l'environnement et des forêts de l'Union indienne.

## Encadré 3

## Savoirs traditionnels

L'événement parallèle consacré aux *Savoirs traditionnels et mesures de gestion par zones dans les écosystèmes marins et côtiers* était organisé par l'ICSF, le consortium APAC/ICCA (Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire) et l'Université des Nations Unies.

Les membres du panel y ont évoqué une étonnante variété de connaissances et pratiques autochtones. Grazia Borrini-Feyerabend, du consortium APAC/ICCA, a présenté l'exemple de la région de Casamance au Sénégal, Afrique. La communauté autochtone Diola considère que les mangroves estuariennes sont un lieu sacré, et elle a institué un système pour sa protection. Elle a délimité des zones d'interdiction totale de prélèvements, des zones où la pêche est autorisée pour alimenter le marché local. Les stocks ont ainsi pu se reconstituer et des espèces qui étaient devenues rares ont commencé à réapparaître. Les participants ont dit qu'il serait souhaitable d'échanger largement ce genre d'informations.

Robert Panipilla, du Kerala, a parlé des vastes connaissances que possèdent les pêcheurs locaux sur les écosystèmes côtiers et marins. Il dit que ce qu'ils savent sur les habitats sous-marins a contribué à définir la topographie complexe des fonds marins. Des artistes avaient réalisé sur ce sujet des cartes qui étaient exposées. Panipilla a dit que la méthode utilisée par ces pêcheurs pour localiser les récifs sous-marins (appelée *kanicham*) s'apparente au système du GPS. Il a raconté comment les communautés avaient collaboré pour construire des récifs artificiels afin de lutter contre la dégradation des zones récifales du fait des chalutiers dans les années 1980.

Bona Beding, de la communauté Lamalera en Indonésie, a présenté une vidéo sur son village, avec comme bande sonore une chanson locale. Elle traduit la philosophie des célèbres baleiniers de cette localité qui vivent en symbiose avec la nature, y prélevant juste le nécessaire sans abuser de la ressource. C'est ainsi, par exemple, qu'ils capturent uniquement des baleines mâles, les femelles servant exclusivement à la reproduction.

« Les gouvernements devraient tenir compte de ce que disent les populations autochtones », affirme Jorge Andreve, un chercheur qui fait partie du peuple Kuna du Panama. Les Kuna pensent que tout dans la nature est interconnecté. Le Panama est un cas unique où les peuples

autochtones peuvent gérer leurs territoires sur la base de leurs savoirs traditionnels et des lois et règles communautaires. Les connaissances scientifiques occidentales sont utilisées en même temps que les savoirs traditionnels pour préserver la biodiversité écologique marine, côtière et terrestre, conclut Andreve.

Ron Vave, de l'Université du Pacifique-Sud, Fidji, a souligné tout l'intérêt d'un rapprochement entre connaissances traditionnelles et scientifiques et donné des informations relatives aux aires marines sous gestion locale (LMMA) dans cette région, lesquelles permettent aux communautés locales de s'occuper des ressources naturelles. Comme la plupart des communautés autochtones, les gens des Fidji ont un lien spirituel avec l'environnement. Les tortues et les requins sont des espèces totems, et les gens les connaissent bien, et d'autres aussi. Il faut mettre à profit les savoirs, la culture et les systèmes de gouvernance des populations locales, conclut Ron Vave.

Anne McDonald de l'Université Sophia, Japon, a fait un exposé sur les *ama*, ces femmes qui plongent en apnée et font partie d'un système matriarcal. Elles géraient traditionnellement leurs ressources et transmettaient savoir-faire et connaissances d'une génération à l'autre. Au fil des années, les progrès technologiques (lunettes, combinaisons et bouteilles d'oxygène...) ont été examinés du point de vue de leur intérêt pour la bonne santé et l'utilisation de la ressource, avant d'être acceptés ou rejetés. À cause des effets du changement climatique, les *ama* ont du mal à tenir. « C'est ici que doivent intervenir les connaissances scientifiques car les savoirs traditionnels des communautés locales atteignent leurs limites », dit Anne McDonald.

Le moment de passer aux questions étant arrivé, beaucoup dans l'assistance ont exprimé leur frustration face au fait que les savoirs traditionnels des communautés autochtones et locales continuent d'être considérés comme un élément marginal dans le programme de travail de la CDB relatif à la diversité marine et côtière, et dans le processus des AIEB. On s'est aussi interrogé sur la nature très locale des savoirs traditionnels, et sur le fait qu'il est parfois difficile de séparer ces connaissances indigènes des croyances et superstitions traditionnelles.

3

## Pour plus d'information



[www.cbd.int](http://www.cbd.int)

**Convention sur la diversité biologique**

[mpa.icsf.net](http://mpa.icsf.net)

**Aires marines protégées et points de vue des communautés de pêche locales et traditionnelles**

[www.cbdalliance.org](http://www.cbdalliance.org)

**ONG pour la CDB**

# L'avenir des communautés

## Consultation nationale et collecte d'informations pour des directives sur les pêches artisanales locales

**A**u cours des deux dernières années, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a facilité un processus d'élaboration de Directives volontaires pour les pêches artisanales (Directives SSF). À cet égard, il a été jugé bon de lancer un certain nombre de consultations nationales participatives visant à collecter des informations sur la nature de la pêche artisanale locale : l'opinion qu'en ont les décideurs politiques, leur évolution dans le temps, leur gouvernance, ce que les pêcheurs eux-mêmes pensent de ce secteur et de son avenir. L'un des pays retenus a été le Cambodge, en Asie du Sud-Est.

Dans ce pays, il y a des pêches de capture intérieures très actives, une importante pêche maritime et un secteur aquacole émergent. Les Cambodgiens sont très demandeurs de poisson. En octobre 2000, le Premier Ministre Samdech Hun a, dans une déclaration maintenant célèbre, soustrait au contrôle de puissants propriétaires 50 % des « lots de pêche » du lac Tonle Sap. Il promettait d'attribuer ces espaces libérés aux communautés rurales riveraines. Il leur demandait de saisir ce droit de pêche sans crainte et d'assumer la responsabilité de veiller sur la ressource. Cette action radicale a bien surpris les propriétaires de lots, l'Administration des pêches et les populations rurales concernées. On l'appelle maintenant *Réforme des pêches 2000*.

Une toute nouvelle expérience en ingénierie sociale débutait au Cambodge. La pêche prenait ainsi une orientation plus communautaire. De nombreuses lois et réglementations furent modifiées et de nouvelles furent instaurées. Apparut également (pour la première fois dans un pays asiatique) une Direction du développement des pêches

communautaires. Un Sous-Décret vint constituer les organisations de pêche communautaire (CFI). De nombreuses agences d'aide au développement gouvernementales et intergouvernementales vinrent soutenir la Direction des pêches du Gouvernement royal du Cambodge pour mettre en œuvre cet ambitieux programme. De nombreuses organisations non gouvernementales prirent des dispositions pour appuyer les efforts collectifs des communautés afin qu'elles acquièrent le contrôle des pêcheries et d'autres ressources naturelles.

On compte actuellement (en 2012) 469 organisations de pêche communautaire,

**On compte actuellement 469 organisations de pêche communautaire, ce qui fait un total d'environ 127 000 adhérents pour l'ensemble du pays.**

ce qui fait un total d'environ 127 000 adhérents pour l'ensemble du pays. La majorité (430) de ces structures concernent les pêcheries en eau douce basées sur le pourtour du lac Tonle Sap et sur les rives du Mékong. Le reste concerne la pêche maritime.

### Facteurs historiques

Dans la situation issue des événements historiques cités, deux facteurs font que les pêches cambodgiennes sont particulièrement intéressantes pour l'initiative visant à élaborer, sous les auspices de la FAO, les Directives SSF :

- Le Cambodge est le seul pays d'Asie où il y ait eu, à partir de 2000, une impulsion délibérée en faveur d'une pêche artisanale via la création des structures de pêche communautaire : une sorte de

*Cet article a été écrit par **John Kurien** (kurien.john@gmail.com), Membre de l'ICSF, et **Kaing Khim** (kaingkhim@online.com.kh), Directeur général adjoint de la Direction des pêches, Phnom Penh, Cambodge*

## Dans le but de générer une participation de la base, le Cambodge a expérimenté de nouvelles formes de gouvernance locale...

réforme venant d'en haut, en quelque sorte.

- Dans le but de générer une participation de la base, le Cambodge a expérimenté de nouvelles formes de gouvernance et dispositions institutionnelles locales visant à passer d'un système de droits d'accès et d'usage individuels à un système foncier d'esprit communautaire.

Dans ce contexte, le projet cambodgien touchait trois niveaux. Au niveau du village, des évaluations participatives portant sur la pertinence et le rôle de la pêche artisanale ont été entreprises à travers des discussions avec un échantillon représentatif des adhérents aux structures de pêche communautaire. Entretiens individuels et discussions avec

la pêche de capture, qui constitue la principale activité d'appoint de l'agriculteur pendant les saisons humides et les saisons sèches. La plupart des adhérents possèdent un peu de terre (pour le riz ou d'autres cultures) ; ils possèdent aussi le terrain sur lequel ils ont construit leur maison. La plupart possèdent leur équipement de pêche, mais le nombre de pièces par personne est très faible. La pêche est une source essentielle d'argent pour les adhérents. Les estimations réalisées sur les revenus monétaires des adhérents font apparaître qu'ils sont supérieurs au revenu moyen journalier de la population cambodgienne dans son ensemble.

Les discussions avec des groupes cibles dans chaque structure de pêche communautaire visaient deux objectifs : premièrement, obtenir une meilleure compréhension qualitative des changements qui se sont produits dans les diverses localités au cours de la dernière décennie, pour ce qui concerne les objectifs premiers de ces structures ; deuxièmement, débattre de thèmes d'actualité et de sujets de préoccupation pour l'avenir (travail des enfants dans la pêche, changement climatique et environnement, rôle des ONG, menaces pour l'avenir des organisations de pêche communautaire...), et recueillir les points de vue des uns et des autres. Voici les principaux aspects ressortis des discussions avec les groupes cibles :

Les organisations de pêche communautaire sont sans aucun doute des structures populaires, étant donné le nombre d'hommes, de femmes, de jeunes qui y participent.

1. Si l'objectif premier de la Réforme des pêches de 2000 était de faire en sorte que les communautés rurales du pays aient accès au poisson pour se nourrir et gagner leur vie, on peut dire que cette initiative a été relativement fructueuse. Le « succès de la pêche » ne doit cependant pas faire oublier la place prépondérante et continue de l'agriculture pour les adhérents des organisations de pêche communautaire.
2. Les organisations de pêche communautaire ont montré que les gens pensent que la conservation est la clé de la durabilité de la ressource, et qu'ils sont pour cela prêts à entreprendre des actions concrètes.

des groupes cibles ont été les outils utilisés pour collecter informations et données. Cela s'appelait *enquêtes appréciatives*. Les résultats de ces activités ont été rassemblés, présentés puis discutés en profondeur lors de trois rassemblements provinciaux afin de mieux faire prendre conscience des avantages de la pêche artisanale, notamment du point de vue de la sécurité alimentaire, de la protection de l'environnement et des moyens d'existence durables. Les résultats de ces trois rassemblements ont ensuite été présentés lors d'une consultation nationale avec pour objectif la formulation de directives visant à mieux assurer l'avenir des structures de pêche communautaire du Cambodge.

L'un des principaux résultats de ces enquêtes aura été le profil socio-économique des adhérents des organisations de pêche communautaire. On y trouve des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux. Leur niveau d'instruction est faible, surtout dans les régions côtières. Ces organisations s'occupent de questions de pêche, mais seulement le quart des adhérents se considèrent avant tout comme pêcheurs. Cela ne les empêche pas de pratiquer

Pour tendre vers cet objectif, le rôle des femmes a été important.

3. La pêche illégale effectuée par des individus bénéficiant du soutien de personnes influentes dans la société était l'une des principales menaces pesant sur les pêcheries du Cambodge. Les Comités de la pêche communautaire estiment qu'ils devraient avoir un plus grand rôle et plus de moyens pour s'attaquer à ce problème. Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'économie morale de la pêche illégale.
4. Les fonctionnaires de la Direction des pêches et les élus des conseils communaux ont eu un rôle important pour aider à établir et à faire vivre les structures de pêche communautaire. Cette interaction devrait être vigoureusement encouragée à l'avenir.
5. Les structures de pêche artisanale ont été des acteurs majeurs pour établir la confiance et inciter à la coopération au sein des communautés. Cette fonction serait peut-être même plus importante que la production de poisson !
6. Le travail des enfants dans la pêche était et est encore répandu. Des enfants participent à des activités liées à la pêche, mais il s'agit la plupart du temps d'aider surtout les parents, et les enfants ne sont pas exploités. S'ils travaillaient à temps partiel, ils pourraient aussi aller à l'école.
7. L'implication des femmes dans les organisations de pêche artisanale leur a donné un statut officiel et la possibilité de s'exprimer dans les prises de décision. Elles ont pris des initiatives dans des domaines importants : conservation, éducation, développement et diffusion de l'information, notamment sur les avantages d'une coopération communautaire.
8. Il y a eu, de toute évidence, des changements importants dans les conditions climatiques. Leurs répercussions peuvent être positives ou négatives suivant la ressource qui est exploitée. Les inondations ont, par exemple, un impact positif sur la production de poisson.
9. L'assistance non gouvernementale a été et continue d'être importante pour les activités des organisations de

pêche communautaire. Les ONG apportent une aide précieuse à ces structures, ce que le gouvernement n'est pas en état de faire. Mais il faut aussi reconnaître et prendre en considération l'apport de personnes-ressources respectées au sein des villages.

10. Le développement des capacités humaines reste l'une des conditions essentielles de la consolidation des structures de pêche artisanale. Les efforts en ce sens doivent contribuer à accroître la participation des adhérents à leur fonctionnement, à améliorer les compétences professionnelles, à assurer une gestion réelle et efficace de ces structures.
11. Il est important de garder trace des données et des informations pour la durabilité institutionnelle. On pourra si nécessaire produire des données pour évaluer le volume des captures des adhérents.
12. Les organisations de pêche communautaire ont donné aux gens la liberté d'accéder à la ressource, ce qui a entraîné une réduction de la pauvreté, une amélioration de la conservation et de la gestion de la ressource. Les droits fonciers de ces organisations devraient être renforcés. Et il est indispensable qu'il y ait une bonne démarcation des limites et l'équipement nécessaire pour effectuer des patrouilles. Il importe aussi d'améliorer les possibilités de crédit

KAING KHIM



Représentants de la Direction des pêches du Cambodge, de la société civile, d'agences de développement international et d'organismes des Nations Unies en réunion

## Encadré

## DIRECTIVES POUR UN AVENIR MEILLEUR POUR LES PÊCHES ARTISANALES CAMBODGIENNES GRÂCE AUX PÊCHES COMMUNAUTAIRES

Ces directives ont été formulées au terme d'une série de processus consultatifs tenus entre octobre 2011 et février 2012 avec un vaste échantillon de membres des organisations de pêche communautaire (CFI) du Cambodge.

Ces 20 points ont été regroupés sous quatre thèmes importants et sont considérés comme les directives les plus importantes pour assurer un avenir meilleur aux pêches artisanales cambodgiennes grâce aux organisations de pêche communautaire.

### 1. STRUCTURE INTERNE

1. Renforcer les capacités et améliorer les connaissances générales des membres des CFI en utilisant les systèmes d'éducation formels et informels, en ayant recours à l'enseignement en classe et sur le terrain. Demander en même temps au Ministère de l'éducation et de la jeunesse d'inclure dans les programmes d'enseignement général les connaissances de base concernant la pêche.
2. Le renforcement des capacités des comités de gestion des CFI devrait constituer une action prioritaire qui portera principalement sur les points suivants : compétences pratiques en matière de moyens d'existence, fonctions de l'organisation communautaire, stratégies de résolution des conflits relatifs aux ressources halieutiques.
3. Pour améliorer le caractère démocratique des CFI, on procédera à des élections honnêtes et simples pour désigner leurs Comités de gestion au fur et à mesure de l'expiration des mandats.
4. Renforcer la responsabilisation des Comités de gestion par rapport aux membres de l'organisation. Cela peut se faire par la tenue de réunions régulières, par une plus grande transparence dans les prises de décision, par un suivi régulier de la qualité de la gestion et une évaluation de la participation des membres.
5. Permettre et encourager une participation active et efficace des femmes et des jeunes dans les affaires des CFI et de leurs Comités de gestion, en particulier pour lutter contre le travail des enfants dans les diverses opérations de pêche.
6. Permettre aux CFI (notamment en les équipant) de communiquer directement et avoir des contacts avec des ONG et d'autres institutions appropriées dans le but de soutenir les activités.

### 2. RÉGIME FONCIER ET DROITS

7. Établir des droits fonciers clairs pour les CFI en utilisant les Accord sur les zones de pêche officiels. On veillera tout particulièrement à procéder à une bonne démarcation des limites et à fournir les moyens d'assurer une bonne surveillance.
8. Inciter la population locale à participer à l'éradication du braconnage en désignant un certain nombre de membres comme patrouilleurs et en encourageant les gens du secteur concerné à leur fournir des informations à ce sujet.
9. Aucun plan ou projet de développement entrepris dans la zone de pêche balisée d'une CFI ne sera exécuté sans une consultation préalable des membres. Il faudra également procéder auparavant à une analyse claire de l'évaluation d'impact

environnemental avec la participation des membres. Et les avantages générés par ces projets devront être partagés avec la CFI.

10. Accorder un rôle physique et juridique plus important aux Comités de gestion et Équipes de patrouille des CFI pour stopper, prévenir et contrôler les activités de pêche illégale, et fournir aux CFI des moyens appropriés pour parvenir à cette fin.
11. Autoriser les CFI à prélever une redevance pour laisser des migrants pêcher dans le périmètre de leurs zones de pêche respectives.

### 3. ACTIVITÉS ET FINANCEMENT

12. Les CFI, qui sont des structures de la pêche, devraient devenir des organisations centrées sur les moyens d'existence, en gardant certes les activités de pêche au centre de leurs préoccupations mais en se lançant aussi dans des activités génératrices de revenus.
13. Créer un Fonds renouvelable de la pêche communautaire à l'usage exclusif des CFI, et faire dépendre leurs droits à prêt de leurs performances respectives sur la base des critères suivants : a) évaluation de leurs efforts de conservation de la pêcherie et de l'écosystème, b) leur efficacité en termes de fonctionnement interne et de participation des membres, c) leurs efforts pour juguler la pêche illégale, d) leurs efforts pour lutter contre le travail des enfants.
14. Fournir des appuis financiers et autres pour la création de petites entreprises, de projets d'écotourisme et divers autres moyens d'existence, en partageant les avantages avec les membres des CFI et réduisant en même temps les profits des intermédiaires.
15. Inciter les membres des CFI à payer régulièrement leurs cotisations annuelles.
16. Incorporer les plans des CFI dans le Plan de développement et d'investissement communal, et connecter les CFI à la politique du village et de la commune en matière de sécurité.
17. Envisager de faire bénéficier les initiatives de protection de la forêt inondable lancées par les CFI des crédits carbone communautaires dans le cadre des dispositifs du changement climatique.

### 4. INFORMATION ET RÉSEAUTAGE

18. Établir au niveau de la CFI un système régulier de collecte de données et d'informations pour le suivi des captures, de données socio-économiques et concernant la diversité biologique.
19. Établir au niveau provincial un forum des CFI pour leur donner l'occasion de bien collaborer dans le cadre d'une province.
20. Diffuser régulièrement aux CFI les lois et réglementations relatives aux domaines suivants : pêche, environnement des pêcheries, migrations du poisson, engins de capture, techniques de pêche, changements climatiques pouvant avoir des répercussions sur la pêche.

pour l'investissement et l'expansion dans des activités de service comme le tourisme et la commercialisation du poisson. Tout cela profiterait de droits fonciers renforcés.

13. Les migrants devraient obtenir une permission pour pêcher dans la zone d'une organisation de pêche communautaire, et opérer uniquement avec des engins autorisés. Il faudrait aussi envisager le prélèvement d'une petite redevance au profit de l'organisation concernée.
14. De sérieuses menaces pèsent sur la pêche durable et ces organisations communautaires ; il faudrait s'en préoccuper sans tarder.
15. Ces organisations ont contribué à réduire la pauvreté et ont appris aux adhérents la valeur de la conservation et l'intérêt qu'il y a à agir ensemble. Cependant, la majeure partie des avantages ainsi générés ont profité uniquement aux membres des Comités de gestion de la pêche communautaire.
16. Pour faire de ces structures l'institution dont nous rêvons, il faudrait dresser toute une liste d'activités diverses. L'un des principaux défis en la matière consistera à renforcer les capacités de leadership.

De cette évaluation participative des organisations de pêche communautaire cambodgiennes, on peut globalement conclure que, au bout d'une décennie de fonctionnement, elles ont pris un bon départ pour devenir de vraies structures communautaires soutenues par l'État et la société civile en général.

Il ne s'agit pas d'un succès total évidemment. Mais sur la base des informations et points de vue recueillis, on peut raisonnablement affirmer que ces organisations ont permis de changer des choses dans la vie de leurs adhérents, de multiples manières. Les adhérents ont libre accès à davantage de poisson pour s'alimenter. Ils passent plus de temps dans des activités de pêche et en retirent des revenus monétaires qui contribuent sensiblement à améliorer leur niveau de vie. Ces organisations ont développé la coopération et un esprit communautaire entre les membres, et cela a eu de nombreuses répercussions sociales positives : une plus grande confiance, une meilleure prise de conscience de la valeur de la conservation, se savoir reconnus

en tant que collectif, tenir compte de ses faiblesses et de son manque de compétences, avoir envie d'agir pour un avenir meilleur. Ces résultats ne sont pas négligeables.

Mais il faudra faire bien attention à la durabilité de ces organisations dans le futur, si le statu quo de 2011 demeure. Cela nécessitera des introspections objectives de la part de l'État, de la part de la société civile et surtout des membres eux-mêmes.

Par rapport à ces organisations, l'État devrait passer du rôle d'initiateur à celui de facilitateur, sans faire sentir inutilement et lourdement sa présence. L'État et ses représentants (essentiellement les fonctionnaires de la Direction des pêches à tous les niveaux) devront apprendre à se conduire comme des partenaires et non pas comme des maîtres, dans un processus cogestionnaire pour une gestion durable des ressources aquatiques. Il faudra réexaminer les

**... au bout d'une décennie de fonctionnement, ces organisations ont pris un bon départ pour devenir de vraies structures communautaires...**

instruments (lois, décrets...) qui ont établi le cadre juridique de ces organisations afin qu'elles soient plus souples et mieux adaptées au vécu de leurs membres. Le plus important dans tout cela sera de trouver le moyen d'en faire des structures polyvalentes répondant à tous les besoins professionnels de leurs membres, notamment pour leurs activités agricoles et connexes, en ne s'occupant donc pas uniquement de la pêche. Il faudrait en outre envisager sérieusement de leur octroyer un rôle accru en matière de lutte contre les dangers de la pêche illégale.

### **Renforcement des capacités**

La société civile devra continuer à appuyer ces organisations, particulièrement en matière de renforcement des capacités de leur comité de gestion et de leurs membres. Des efforts devront être entrepris pour que tous les membres dans leur ensemble aient le sentiment que l'organisation est vraiment leur affaire. À cet égard, il serait souhaitable de mettre en valeur le

KAING KHIM



Des discussions avec les groupes cibles, il est apparu que les organisations de pêche communautaire ont contribué à faire reculer la pauvreté.

rôle de certaines personnes de la localité (enseignants, infirmières, religieux, jeunes éduqués, anciens...) susceptibles d'apporter un appui, des encouragements, des conseils amicaux aux responsables de l'organisation de pêche communautaire.

Les ONG basées en dehors de la localité devraient adopter comme principe d'avoir sur place des organisateurs communautaires (choisis peut-être parmi les jeunes éduqués de la communauté) qui pourront animer les processus de gouvernance et de réseautage au sein des structures organisationnelles de la pêche. On pourra créer les conditions pour le lancement de systèmes d'épargne et de crédit qui fonctionneront dans le cadre de groupes et serviront les objectifs de production des membres. Il faudra aussi envisager de diversifier les compétences professionnelles et s'intéresser davantage à la vie sociale et aux activités de développement du village dans son ensemble.

Les membres eux-mêmes devraient saisir toutes les occasions pour faire de leur organisation un lieu vivant et dynamique et ne pas la laisser devenir durablement une coquille vide si la trajectoire actuelle continue. Les femmes membres de ces structures peuvent jouer un rôle important pour redresser la situation. Il faudrait qu'il y ait au plus tôt des élections simples, libres et honnêtes afin de conserver leur caractère démocratique. Les membres des comités de gestion en place devraient prendre cette initiative avec l'aide des ONG et des

fonctionnaires concernés de l'Administration des pêches au niveau approprié (district, cantonnement...).

Ces suggestions donnent une idée générale de ce qu'il convient de faire. Toutes ces organisations de pêche communautaire se situent dans un contexte particulier. Chacune doit donc finalement se doter de son propre plan d'action.

Si l'État, la société civile et les membres parviennent à s'entendre pour agir à la fois collectivement et individuellement pour maintenir ces structures, alors il y aura un bel avenir pour les pêches artisanales du Cambodge. Ce serait le chemin le plus sûr pour assurer la protection des systèmes aquatiques du pays, pour apporter du poisson à tous les Cambodgiens et un travail digne et décent pour des millions de gens. Cela vaut la peine de tendre vers ces objectifs.

### Processus de consultation

Trois réunions interprovinciales (appelées ateliers régionaux) ont été organisées pour alimenter l'analyse des données et informations recueillies auprès des membres lors des évaluations locales. Elles ont eu lieu à Kampong Cham (pour la région du Mékong) et Kampot (pour la région maritime) en décembre 2011, à Pursat (pour la région de Tonle Sap) en janvier 2012. Il est intéressant de relever que, pour plus de 60 % des participants représentant les organisations ayant pris part aux consultations locales et quelques-unes qui ne faisaient pas partie de l'échantillon, c'était la première fois en une décennie qu'ils se rassemblaient en cette qualité.

Le Directeur général adjoint des pêches a tout d'abord fait un exposé de synthèse présentant les points saillants des consultations locales, avec les résultats des diverses régions (Tonle Sap, Mékong, Maritime) où se tenait l'atelier.

Avec cette méthodologie, les membres ont eu l'occasion de comprendre la façon dont leurs points de vue individuels ont été rassemblés. Ils ont pu constater que ces profils consolidés de leur situation socio-économique et les points de vue exprimés dans les discussions des groupes cibles mettent à la disposition des décideurs politiques des éléments pertinents pour qu'ils prennent à l'avenir les bonnes décisions. Des participants ont demandé des clarifications, exprimé des doutes

quant à la signification et aux implications de certaines conclusions. Lorsque cela s'avérait approprié, des corrections ont été incluses. Le sens et le pouvoir de l'évaluation participative devenaient alors bien apparents.

Le point culminant de ce processus à trois niveaux a été une consultation nationale de trois jours qui s'est déroulée à Phnom Penh en février 2012. Elle était intitulée *Un avenir meilleur pour la pêche artisanale cambodgienne grâce aux pêcheries communautaires*. Il y avait là 159 participants, représentant les organisations de pêche communautaire, l'Administration des pêches, la société civile, des agences de développement international, des organismes des Nations Unies. L'objectif principal de cet atelier était de partager l'ensemble des résultats des phases précédentes avec un plus grand nombre de parties prenantes de la pêche, et leur permettre de commenter les conclusions et surtout de contribuer ainsi à l'élaboration de directives importantes pour un développement durable des pêches artisanales cambodgiennes à travers les organisations de pêche communautaire. Ces directives nationales deviendraient ensuite une contribution aux Directives SSF en cours de préparation sous les auspices de la FAO.

Quatre processus ont été adoptés dans cette partie de la consultation nationale. Premièrement, le rapport des consultations locales et des trois ateliers régionaux a été présenté par le Directeur par intérim du Département du développement de la pêche communautaire de la Direction des pêches. Ce service est officiellement en charge des activités des organisations de pêche communautaire.

Deuxièmement, il y a eu un temps de travail intense en groupes, au nombre de sept et composés de représentants de toutes les parties prenantes de la pêche. Ils ont débattu du rapport et formulé des suggestions qui pourraient constituer des éléments intéressants pour les directives concernant l'avenir des pêches artisanales cambodgiennes.

Troisièmement, un comité composé de participants élus par chacun de ces groupes a débattu puis a produit une liste des principaux éléments évoqués dans les groupes de discussion et qui constituerait la base de la liste des directives et recommandations destinées à assurer un

avenir meilleur pour les pêches artisanales cambodgiennes grâce aux organisations de pêche communautaire.

Quatrièmement, il y a eu une discussion en séance plénière où le projet de directives a été lu, débattu et validé point par point. La plénière a ensuite approuvé le document final (voir encadré).

Suite à la présentation de ces directives à la consultation nationale, le Secrétaire d'État du Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches, qui était présent à cet événement, les a officiellement adoptées dans son allocution de clôture. Compte tenu de la complexité de la gouvernance et du système administratif du pays, cela n'est qu'une première étape en direction de ces directives, qui auront été élaborées de manière participative et qui devront maintenant être mises en œuvre par le Gouvernement et la Direction des pêches.

Pour mieux diffuser ce document, la Direction des pêches va, dans un premier temps, le publier dans sa revue officielle.

### Décisions politiques

Bien que cela n'ait pas eu un lien direct avec le processus d'élaboration de ces directives, une semaine après la

**L'objectif principal de cet atelier était de partager l'ensemble des résultats des phases précédentes...**

consultation nationale de février 2012, le Premier Ministre du Cambodge annonçait la suppression définitive des licences de lots de pêche sur le lac Tonle Sap, ces concessions devenant des zones de conservation « afin de protéger le poisson sauvage sous pression de ce lac où des milliers de gens pratiquent une pêche de subsistance ».

Cette décision du Premier Ministre se situe en fait dans la continuité de la Réforme des pêches de 2000 qu'il avait initiée. Cela va avoir d'énormes répercussions pour les organisations de pêche communautaire. Elles vont maintenant devenir la principale structure institutionnelle, avec droits fonciers et droits d'accès aux ressources halieutiques. Le succès des prélèvements dans le lac Tonle Sap et dans le fleuve Mékong

dépendra désormais de leurs initiatives et de leur compétence. Pour que ces organisations puissent répondre aux espoirs, il faudra regarder de près bon nombre des directives désormais approuvées et veiller à leur mise en œuvre.

Après la consultation nationale, le Département du développement de la pêche communautaire (CFDD) a officiellement transmis la version en khmer du rapport sur les consultations locales et les directives approuvées lors de cette consultation au Ministre chargé de l'agriculture, de la forêt et des pêches et aux Vice-Premiers Ministres chargés de mettre en application l'abolition des lots de pêche.

En avril 2012, le gouvernement a pris

### **Un plan de trois ans portant sur la conservation et donnant la priorité au renforcement des organisations de pêche communautaire est en chantier.**

18

deux arrêtés, le premier pour l'application de la récente réforme des lots de pêche, le second pour renforcer et développer les organisations de pêche communautaire, chargées de gérer les lots supprimés et les zones de conservation du poisson et de lutter contre le braconnage.

Ces deux arrêtés contiennent des recommandations qui ont été influencées par les directives : renforcer les capacités des structures de la pêche communautaire pour qu'elles puissent participer davantage au processus de réforme de la pêche, encourager une meilleure conservation des forêts inondables et des mangroves, lutter contre la pêche illégale, développer les partenariats et le réseautage à tous les niveaux. Compte tenu de tout ce qui précède (en particulier de l'abolition des lots de pêche), le Plan d'action 2012 de la Direction des pêches est en cours de révision, et un plan de trois ans portant sur la conservation et donnant la priorité au renforcement des organisations de pêche communautaire est en chantier.

Dans le cadre de l'initiative des Directives SSF de la FAO, il y a des enseignements précieux à tirer de la mise en place de ces structures au Cambodge.

- Des initiatives d'appui à la pêche artisanale motivées au départ par diverses préoccupations de l'État

peuvent se transformer en réalisations véritablement populaires dans la mesure où seront planifiées, financées et appliquées des actions appropriées, participatives et bien conçues pour la gestion et le développement.

- Pour que les pêcheurs artisans s'impliquent effectivement dans une gouvernance et une gestion participative des ressources et des écosystèmes qui les abritent, il faut absolument leur garantir sur le long terme des droits sûrs pour l'accès à ces ressources.
- La conservation de la ressource est un facteur clé de la gestion des pêches artisanales. Il faudra envisager, comme pilier central des efforts de gestion, un soutien institutionnel et de nouvelles infrastructures afin de consolider les efforts de préservation des écosystèmes aquatiques. Pour réussir, la préservation doit devenir une passion.
- Pour bien fonctionner, les organisations de la pêche artisanale doivent disposer de bons responsables. Tous les pêcheurs ne sont pas des leaders-nés, mais le leadership s'apprend par la pratique et la formation. Le renforcement des capacités orienté vers la formation de bons responsables constitue un investissement qui rapporte gros, qui donne des organisations dynamiques et durables.
- L'implication des femmes doit être un élément central de tout effort de développement et de gestion des pêches artisanales. Les femmes constituent une force sociale, économique et morale essentielle dans les communautés de pêche artisanale ; et leur participation aux initiatives de développement doit être considérée comme un facteur fondamental de changement et non pas comme une idée après-coup.
- L'élaboration de plans de développement pour les pêches artisanales doit devenir une préoccupation centrale pour tout programme de développement de la pêche. Et pour ce faire, il faudra avoir une idée claire et précise de la situation réelle des ressources naturelles locales et disposer de structures viables pour la gouvernance. La mise en œuvre de ces plans devra être participative, les pêcheurs, les communautés riveraines et l'État fixant les principaux enjeux pour assurer leur réussite.

- Une aide financière en faveur d'un programme nouveau et ambitieux de développement et de gestion de la pêche artisanale devrait pouvoir être envisagée de la part de donateurs et d'organismes internationaux qui apprécient le rôle et la pertinence de la pêche artisanale pour l'avenir. Pour parvenir aux objectifs fixés, souvent ce n'est pas tant le volume des financements qui importe que les initiatives de partenariat qui les véhiculent.

Le processus qui vient d'être décrit dans ce compte-rendu était une initiative de facilitation de la FAO entreprise en étroite partenariat avec l'Administration des pêches du Gouvernement royal du Cambodge et les membres des organisations de pêche communautaire pour donner lieu à un ensemble de directives participatives et négocier un avenir prometteur pour les pêches artisanales de ce pays.

Depuis la Réforme des pêches de 2000, c'était la première fois qu'un tel exercice approfondi était entrepris par la Direction des pêches pour connaître les opinions des membres des organisations de pêche communautaire à propos du passé, du présent et de l'avenir. Le contact systématique et large avec les pêcheurs, obtenu grâce au processus de la consultation locale, a été en soi une importante réussite.

Cette initiative montre que les organisations de pêche communautaire (une intervention organisationnelle déclenchée par décrets et arrêtés) ont graduellement atteint la capacité de devenir une importante entreprise démocratique locale et de transformer l'existence d'une vaste section de la population rurale du Cambodge. Cela va-t-il se matérialiser pour de vrai, et de quelle manière ? Cela dépendra de la confluence de plusieurs facteurs : régime foncier et accès à la ressource sûrs, responsables locaux de qualité et fermement engagés, bonne planification, financements adéquats et appropriés, entre autres.

Une coïncidence historique de taille aura fait que cette évaluation de la pêche communautaire soit accompagnée d'une décision politique visant à abolir le système des lots de pêche du pays, ce qui ouvrirait de nouvelles possibilités aux

organisations de pêche communautaire, qui pourraient alors jouer un rôle moteur dans les pêches intérieures cambodgiennes.

À propos des raisons sous-jacentes et des décisions venues d'en haut qui ont marqué le lancement de la Réforme des pêches de 2000, des gens d'influence ont exprimé leurs opinions, des commentaires défavorables ont été faits. Quoi qu'il en soit, cela montre clairement que le processus politique et la volonté politique sont des facteurs primordiaux pour soutenir les pêches artisanales. L'expérience cambodgienne nous offre cette précieuse « leçon à emporter ».

#### Pour plus d'information



[www.ilo.org/ipsec/Events/National](http://www.ilo.org/ipsec/Events/National)  
**Consultation sur le travail des enfants dans la pêche**

[www.fao.org/cofi/24008-0c5031a8f865bdf0baac62c1aac1a031b.pdf](http://www.fao.org/cofi/24008-0c5031a8f865bdf0baac62c1aac1a031b.pdf)  
**Compte-rendu COFI sur l'atelier au Cambodge**

[www.maff.gov.kh/en/](http://www.maff.gov.kh/en/)  
**Ministère de l'agriculture, de la forêt et des pêches du Cambodge**

# Artisanales mais importantes

Olivier De Schutter parle de son rapport sur la pêche et le droit à l'alimentation

## Quelles sont les principales recommandations de ce rapport ?

Il recommande une approche nuancée pour faire face au danger de la surpêche et de la dégradation du milieu marin, tout en tenant compte de l'importance des protéines de poisson et des revenus tirés de la pêche pour de nombreuses communautés en situation d'insécurité alimentaire dans des pays en développement.

En matière de surpêche et de déclin des stocks, le rapport préconise l'application des traités existants. Il faut appliquer l'Accord sur les mesures du

monde. Il importe de leur adjoindre des mécanismes de surveillance plus solides pour lutter contre les captures illégales et non déclarées, et de faire en sorte que les droits des travailleurs soient améliorés à bord de ces navires. Avant la conclusion de tout contrat de licence et accord d'accès, le rapport demande que soit réalisée une étude d'impact sur les droits humains, avec l'aide de l'État du pavillon.

Parallèlement à ces problèmes d'ordre réglementaire, il faut faire plus pour soutenir vraiment les moyens d'existence des pêcheurs artisans et l'accès des communautés en situation d'insécurité alimentaire aux protéines de poisson. Le rapport préconise pour cela cinq mesures : établir des zones réservées à la pêche artisanale pour les petits pêcheurs, avec une surveillance accrue des incursions de navires industriels, soutenir la formation de coopératives pour améliorer la position des artisans pêcheurs au sein de la chaîne de production, mettre en place des systèmes de cogestion pour veiller aux ressources halieutiques au niveau local, s'abstenir de mener des projets de développement à grande échelle (extraction de sable, par exemple) qui risquent de porter atteinte aux moyens d'existence des pêcheurs, intégrer pêcheries et pêcheurs artisans dans les stratégies nationales relatives au droit à l'alimentation.

## En quoi ce rapport concerne-t-il les pêcheurs artisans ?

Il met en lumière la contribution essentielle des pêches artisanales à la sécurité alimentaire et invite instamment les gouvernements à soutenir ce secteur et à travailler avec les pêcheurs artisans pour gérer les stocks et l'environnement marin. Il rappelle que 12 millions de petits pêcheurs de par le monde opèrent dans

**... il faut faire plus pour soutenir vraiment les moyens d'existence des pêcheurs artisans et l'accès des communautés en situation d'insécurité alimentaire aux protéines de poisson.**

ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (premier accord contraignant de ce type, adopté en 2009), tout en tenant compte du rôle que, pour certaines populations côtières, la pêche occasionnelle joue comme filet de sécurité en période de crise, et en reconnaissant la différence capitale qui existe entre la pêche artisanale non déclarée et la pêche industrielle illégale.

Il faut exécuter dans les meilleurs délais les engagements du Plan d'action de Johannesburg, qui demande aux États de réduire leurs capacités de pêche et de créer des aires marines protégées.

Il faut entre temps prêter attention aux contrats de licence et accords d'accès qui régissent les activités des flottes de pêche lointaine industrielle à travers le

**Olivier De Schutter** ([olivier.deschutter@uclouvain.be](mailto:olivier.deschutter@uclouvain.be), [srfood@ohchr.org](mailto:srfood@ohchr.org)) a été nommé Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies en mai 2008

les zones marines côtières et intérieures, obtenant ainsi revenus et protéines alimentaires indispensables pour assurer la sécurité alimentaire de communautés entières. Les données disponibles font apparaître que ces pêcheurs produisent davantage de poisson par unité de carburant consommé que le secteur industriel, et qu'ils rejettent aussi à la mer bien moins de poisson. Les statistiques nationales ont tendance à laisser dans l'ombre l'apport des pêches artisanales du fait des sous-déclarations ou sous-estimations des prises, particulièrement dans les pays en développement.

Ce secteur constitue donc une source extrêmement importante (mais sous-évaluée) de moyens d'existence, fournissant un travail et un revenu à des millions de gens, y compris aux femmes dans les opérations après capture. C'est aussi souvent un filet de sécurité car, face aux situations de crise, provoquées notamment par une mauvaise récolte, un conflit ou une récession, la pêche fournit une activité à temps partiel, un revenu provisoire, une ressource alimentaire qui est, dans une certaine mesure, gratuite. À cet égard, le rôle de la pêche pourrait encore être plus important à l'avenir du fait de la volatilité accrue des prix des matières premières alimentaires résultant des changements climatiques et d'autres facteurs.

Le rapport a pour objectif de réaffirmer l'importance de ce secteur, de rappeler la nécessité de le prendre en compte dans l'élaboration des politiques relatives à l'alimentation et la pêche.

### **Il préconise l'approche fondée sur les droits humains dans la pêche. Qu'est-ce que cela va changer dans la réalité par rapport au statu quo ?**

La pêche contribue à la sécurité alimentaire et au droit à l'alimentation de deux manières essentielles : à la fois directement en fournissant du poisson, en particulier aux consommateurs disposant de faibles revenus, et en améliorant qualitativement et quantitativement les régimes alimentaires, et de manière indirecte grâce aux revenus qu'elle génère.

Dans le monde, 54,8 millions de personnes participent à des activités de pêche de capture et d'aquaculture, et environ trois fois plus à d'autres activités de la filière, en amont et en aval (transformation et vente des produits,

fabrication de filets ou construction de bateaux, par exemple). La pêche est une pratique essentiellement artisanale dans les pays en développement, où se concentrent la plupart des emplois liés à cette activité.

Sur les navires industriels, il faut environ 200 personnes pour pêcher 1 000 tonnes de poisson tandis qu'avec les méthodes artisanales, employées par 90 % à 95 % des pêcheurs, il faut quelque 2 400 personnes pour pêcher la même quantité de poisson.

Les spécialistes considèrent que, parce qu'elle exige davantage de main-d'œuvre, la pêche artisanale est particulièrement favorable aux pauvres. Les femmes, qui représentent environ la moitié de cette main-d'œuvre dans le monde, exercent généralement des activités qui précèdent ou suivent la capture ou la récolte du poisson.

Le poisson représente 15 % de l'ensemble des protéines animales consommées par les êtres humains dans le monde ; et 22 des 30 pays où la pêche apporte plus d'un tiers des protéines animales sont des pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Dans des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale tels que le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Ghana, le poisson constitue presque la moitié des apports en protéines animales.



Le poisson représente 15 % de l'ensemble des protéines animales consommées par les êtres humains dans le monde, bien plus dans les pays à faible revenu et déficit vivrier (PFRDV) comme le Timor-Este

La démarche fondée sur les droits humains implique que les ressources halieutiques soient gérées de façon à ne jamais perdre de vue à chaque étape que les personnes les plus vulnérables puissent soit produire leur nourriture, soit s'en procurer. Il faudra donc veiller à ce que les gens de la pêche aient accès aux zones de pêche, que la ressource ne soit pas épuisée ou dégradée par une surpêche, que le poisson et d'autres sources de protéines de bonne qualité restent disponibles, abordables et accessibles pour les consommateurs pauvres.

Cela signifie concrètement que les tendances actuelles devront être complètement revues, avec une attention

humains au cœur de ce processus de la FAO, on devrait contribuer à éviter que les Directives ne tombent aussi dans ce travers.

La participation est l'une des pierres angulaires des droits humains. Il faut une participation libre, active et véritable de la population pour que celle-ci se sente impliquée dans la durée et que des résultats concrets apparaissent. La participation des pêcheurs artisans est un élément clé de la gestion des pêches, et il est également important qu'ils prennent part à des processus plus généraux qui ont aussi des incidences sur leur vie.

La participation est une condition essentielle de l'efficacité des politiques et programmes de la pêche, qui pourront ainsi se fonder sur une meilleure information, être mieux conçus, appliqués et suivis dans la mesure où il existe une participation fructueuse des communautés censées en bénéficier.

La démarche fondée sur les droits humains pourra aussi aider à faire en sorte que les objectifs des Directives ne soient pas mis à mal par des développements dans d'autres secteurs : la cohérence entre les différents domaines d'intervention est un principe essentiel de cette démarche. Dans le secteur de la pêche, l'évolution des politiques en matière de commerce, d'occupation foncière, de pollution de l'eau, de gestion des cours d'eau, des lacs, du littoral peut avoir des répercussions majeures sur les stratégies destinées à renforcer le rôle des pêcheurs artisans.

#### **À l'Assemblée générale des Nations Unies, comment a été reçu ce rapport avec ses recommandations ?**

Les informations en retour provenant des gouvernements qui sont intervenus lors du débat ont été très largement positives, même si les négociations portant sur la résolution de l'Assemblée générale sur la base de ce rapport ne sont pas encore parvenues à leur terme. Mais l'impact principal du rapport devrait se situer au niveau national, pour guider les États dans leur traitement du secteur de la pêche, dans les négociations relatives aux Directives internationales pour des pêches artisanales durables de la FAO, dans les discussions qui auront lieu sur le thème de la pêche comme source de sécurité alimentaire au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, laquelle a décidé de

**La démarche fondée sur les droits humains pourra aussi aider à faire en sorte que les objectifs des Directives ne soient pas mis à mal par des développements dans d'autres secteurs.**

particulière pour l'accès à l'alimentation des plus démunis. Cela veut dire qu'il faudra peut-être aussi réévaluer le pour et le contre de l'aquaculture. L'aquaculture peut maintenant produire jusqu'à 45 % de la quantité totale de poisson destinée à la consommation alimentaire humaine directe. Cependant, comme c'est le cas pour les systèmes agroalimentaires terrestres, les denrées ne vont pas là où il y en a le plus besoin mais là où le pouvoir d'achat est le plus élevé. À cause des disparités de ce pouvoir d'achat, le prix que le consommateur aisé voudra bien payer pour du poisson d'élevage fera que certaines captures sauvages seront plus rentables comme élément de sa production que comme produit final acceptable pour d'autres consommateurs.

#### **Ce rapport est très favorable aux Directives sur la pêche artisanale en cours d'élaboration à la FAO. Comment leur élaboration et application pourront-elles favoriser les droits humains et le droit à l'alimentation ?**

Malgré toutes les possibilités offertes par la pêche artisanale comme point d'entrée pour faire reculer la pauvreté, les initiatives de développement rural et de lutte contre la pauvreté négligent très souvent ce secteur. En mettant les droits



Triage du poisson dans un village du Myanmar. Le Rapporteur spécial des Nations Unies réaffirme que la participation des pêcheurs artisans à la gestion du secteur est indispensable

mettre le sujet à son ordre du jour. Ce ne sont pas mes rapports qui ont le dernier mot ; ils alimentent seulement des processus et contribuent à cadrer le débat international sur ces questions.

**Quels sont les mécanismes prévus pour diffuser largement ce rapport ? Comment faire avancer ses recommandations ?**

J'espère que les groupes de la société civile, notamment ceux qui rassemblent pêcheurs, travailleurs de la pêche et communautés de pêche, tiendront un rôle essentiel pour disséminer ses messages. Au cours des années passées, des ONG et d'autres acteurs ont essayé de manière louable d'attirer l'attention sur les périls de la surpêche et de la dégradation du milieu marin ; et le public est devenu plus réceptif à ces questions. Les consommateurs comme les gouvernements doivent refuser les pratiques non durables, et les groupes de la société civile doivent continuer à faire entendre leurs messages, continuer à sensibiliser l'opinion. Faute de données d'information suffisantes, et parce qu'il s'agit parfois d'une activité occasionnelle pour des communautés

côtières en temps de crise, il arrive parfois que l'importance de la pêche artisanale et à petite échelle ne soit pas bien comprise. J'espère que cela est progressivement en train de changer.



**Pour plus d'information**



[http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20121030\\_fish\\_fr.pdf](http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20121030_fish_fr.pdf)

**Rapport intermédiaire du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation**

<http://www.srfood.org/index.php/fr/component/content/article/1-latest-news/2543-ocean-grabbing-as-serious-a-threat-as-land-grabbing-un-food-expert>

**L'accaparement des mers est une menace aussi sérieuse que l'accaparement des terres - Expert de l'ONU**

# Un nouveau départ

Les promesses d'une consultation sur les prochaines Directives de la FAO à ce sujet

Les consultations relatives aux Directives de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) sur les pêches artisanales ont été assez étendues. Pour ce qui est du Myanmar, elles ont également permis aux communautés de la pêche artisanale de participer au processus. Et pour le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF), c'était la première fois qu'il avait l'occasion d'avoir des contacts avec les pêcheurs de ce pays.

saumâtres), et des aquaculteurs, la plupart du MFF.

Engagées auprès des communautés de pêcheurs dans la région du delta après le cyclone Nargis, le NAG était idéalement placé pour faire le travail d'organisation sur le terrain en vue de cette consultation. Comme ailleurs, il y a des différences entre les pêcheries artisanales du delta et celles des deux régions voisines. C'était la première fois que les pêcheurs de ces régions se réunissaient ; il était important qu'ils interagissent les uns avec les autres et comprennent bien en même temps les particularités des pêches artisanales de chaque région. La consultation a donc laissé de côté les formalités et les grands discours et s'est mise directement au travail dans le cadre de groupes de discussion. La démarche pédagogique des deux premiers jours était la suivante : une série de discussions de groupe suivies de séances plénières de restitution, et pour conclure les réponses d'un panel de participants représentatifs sélectionnés.

Les quatre sessions portaient sur les thèmes suivants :

- Définition des pêches artisanales
- Problèmes et défis des pêches artisanales
- Cadre législatif des pêches artisanales
- Propositions pour assurer les moyens d'existence des communautés de pêche.

## Une vision élargie

À travers ces discussions et restitutions, l'ensemble du groupe a acquis une meilleure connaissance de la pêche dans les régions côtières. Si tous les pêcheurs doivent obtenir une licence de pêche, il est apparu que, dans une région, les zones de pêche sont mises aux enchères, ce qui donne lieu à de grandes opérations autour de filets fixes à poches qui nécessitent l'emploi de petits pêcheurs pour transporter les prises à terre. Pour une

... une série de discussions de groupe suivies de séances plénières de restitution, et pour conclure les réponses d'un panel de participants représentatifs sélectionnés.

Cette consultation était organisée conjointement par la Fédération des pêches du Myanmar (MFF), le National Activities Group (NAG) et l'ICSF à Yangon, du 12 au 15 septembre 2012. Elle a rassemblé 35 personnes de la pêche (dont cinq femmes) et leurs organisations établies dans les trois États (régions administratives) à face maritime. Parmi les participants, il y avait aussi 10 parlementaires (dont une femme), des organisations non gouvernementales (Oxfam, Green Earth, Myanmar Livestock Group...) et le Directeur local des Programmes de la FAO qui a été présent pendant les trois jours. Le dernier jour, il y avait des représentants de l'État et des services nationaux des pêches, plus un certain nombre de personnes intéressées de Yangon. La presse locale était également bien présente. La majorité des pêcheurs venaient du secteur maritime, mais il y en avait quelques-uns de pêcheries intérieures (près du rivage et eaux

Cet article a été écrit par **Nalini Nayak** (nalini.nayak@gmail.com), Membre de l'ICSF

famille de petits pêcheurs pratiquant une pêche de subsistance, l'accès aux zones de pêche communes est alors restreint.

Autre problème, le contrôle de la production par les négociants qui afferment les lieux de pêche ou font des avances de capitaux pour des opérations de capture. Ils contrôlent également les prix et les réseaux de distribution. L'accès direct aux marchés pose également de grosses difficultés car il n'existe pas d'équipement pour maintenir une chaîne du froid, et les grandes villes sont à des distances considérables. Il y a certes des périodes de fermeture de la pêche mais les pêcheurs côtiers se plaignent que les gros bateaux étrangers et d'autres navires hauturiers ne soient pas contrôlés ; et ils opèrent aussi près des côtes, ce qui provoque des conflits avec les pêcheurs locaux et limite leur production.

La consultation a eu du mal à concrétiser la nature de la pêche artisanale. Pour certains participants, cela concerne seulement les très petites unités équipées de moteurs hors-bords de 8 CV évoluant dans les eaux littorales. Mais il y a aussi des petits chalutiers et des embarcations plus grandes avec un moteur de 50 CV

qui évacuent la production des filets fixes à poches, et d'autres qui travaillent à la ligne ou au filet maillant, tous appartenant à des patrons embarqués opérant avec des matelots dans les eaux territoriales. Pourquoi ne seraient-ils pas considérés aussi de la pêche artisanale, s'interrogeaient d'autres participants. La consultation a sans doute ouvert le débat, mais il faudra du temps avant qu'on ne voie clair sur cette question.

Au troisième jour de la consultation, les membres d'un groupe élargi qui comprenait des gens de la Direction des pêches ont apporté leur contribution, puis il y a eu les exposés d'un certain nombre de personnes ayant participé aux sessions précédentes. Cette restitution s'est avérée excellente : un parlementaire local a même évoqué la nécessité de repenser les choses, de considérer que les gens de la pêche ont aussi des droits sociaux, politiques et économiques. Une organisation communautaire locale a souligné le droit d'organisation, qui n'est pas encore institutionnalisé dans le cadre législatif du Myanmar. Les pêcheurs ont exprimé leurs difficultés et la MFF a décrit son rôle de plateforme

AUNG KYAW KYAW



Parmi les participants à l'atelier de trois jours, il y avait 10 parlementaires, des ONG, le Myanmar Livestock Group et le responsable local des Programmes de la FAO

nationale pour toutes les organisations de la pêche.

Ces discussions ont conduit à évoquer une future gouvernance des pêches. Il ressortait des débats que la Direction des pêches est handicapée pour traiter des pêcheries car elle a pour seul mandat de délivrer ou renouveler les licences de pêche. Aucun programme de développement n'a été entrepris en faveur des pêches artisanales ; et le détail des budgets de la pêche n'est pas mis à la disposition du public. Les budgets nationaux prévoient apparemment uniquement les salaires des fonctionnaires des services concernés. Et pour ce qui

**... la Direction des pêches est handicapée pour traiter des pêcheries car elle a pour seul mandat de délivrer ou renouveler les licences de pêche.**

parlementaires présents à la consultation ont cependant montré un grand intérêt pour comprendre ces questions et aller vers une forme de gouvernance plus démocratique, plus orientée vers la population. Il est vrai que la plupart d'entre eux critiquaient la façon dont le régime militaire du passé gérât la richesse nationale et les ressources du pays.

À cet égard, cette consultation au Myanmar a eu lieu à un moment opportun. Bien que le pays ait vécu sous un régime plutôt fermé au cours des deux dernières décennies, la tonalité de la consultation ne traduisait aucunement un manque de liberté d'expression. Malgré les différences linguistiques et ethniques, l'atmosphère générale laissait espérer des échanges constructifs.

Au terme de la consultation, avant de se séparer, les pêcheurs et les parlementaires ont pris soin d'exhorter le NAG à prévoir beaucoup d'autres processus semblables au niveau régional pour diffuser l'information aux gens afin qu'ils puissent eux-aussi s'organiser localement. Cette consultation est donc parvenue à mettre en lumière la problématique de la pêche artisanale et à susciter un engagement pour qu'on s'attaque aux problèmes plus sérieusement. 3

est de l'aquaculture, au Myanmar comme ailleurs dans la région, ce secteur est en expansion, en eau saumâtre et en eau douce ; mais le sujet n'a guère été abordé au cours de cette consultation.

Le NAG a fait deux communications sur l'histoire des droits de pêche au Myanmar, qui ont exposé le nouveau cadre requis pour la gouvernance des pêches. Au nom de l'ICSF, l'auteur de ces lignes a présenté le processus de la FAO relatif aux Directives sur les pêches artisanales (Directives SSF), et les participants ont réagi positivement car la plupart d'entre eux n'avaient pas encore entendu parler de cette initiative. Il y a eu ensuite une table-ronde animée à partir des questions émanant de l'assistance.

Depuis les élections de 2011, le Myanmar vit un processus de démocratisation. Comme la pêche est un domaine qui est du ressort des districts/régions, les autorités locales s'activent à définir leurs propres réglementations dans le cadre de la législation nationale. Mais le Myanmar a été plutôt isolé au cours des deux dernières décennies, et les droits coutumiers, le droit à des moyens d'existence, le rôle de l'État par rapport au secteur non organisé sont des concepts qui malheureusement n'influencent pas beaucoup les débats législatifs actuels. Les

#### Pour plus d'information



[www.apfic.org/uploads/2012\\_myanmar\\_legal](http://www.apfic.org/uploads/2012_myanmar_legal)

**La législation du Myanmar sur les pêches, particulièrement la pêche en eau douce**

[www.fao.org/fi/oldsite/FCP/en/MMR/profile.htm](http://www.fao.org/fi/oldsite/FCP/en/MMR/profile.htm)

**FAO - Profil de la pêche par pays : l'Union du Myanmar**

[www.ide.go.jp/English/Publish/Download/Vrf/pdf/433.pdf](http://www.ide.go.jp/English/Publish/Download/Vrf/pdf/433.pdf)

**Tendances du développement des pêches du Myanmar par rapport aux expériences japonaises**

# Une voix pour la Côte

## Consultation nationale à Dhaka sur les Directives de la FAO pour les pêches artisanales

Une consultation nationale sur les Directives internationales de la FAO pour les pêches artisanales s'est tenue récemment à Dhaka, Bangladesh. Elle était organisée par COAST (Coastal Association for Social Transformation Trust) afin de recueillir les recommandations des diverses parties prenantes sur ce sujet. Le FIDA (Fonds international de développement agricole) a fourni une aide financière et le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF) a mis à disposition diverses ressources.

Cette consultation était la première du genre au Bangladesh. Les programmes nationaux concernant la pêche, et surtout la pêche artisanale, et avec la participation de membres de communautés de pêche, sont rares. Au niveau local ou national, il existe peu de tribunes efficaces susceptibles de faire entendre la voix des pêcheurs. C'est pourquoi le processus consultatif de Dhaka a été l'occasion de mettre en lumière les problèmes auxquels sont confrontés les petits pêcheurs de ce pays.

Ils dépendent essentiellement des étangs, *beels* (petits plans d'eau), lacs, canaux, cours d'eau et estuaires, le tout représentant une superficie de 4,57 millions d'hectares et donnant du travail à 1,4 million de personnes. Le Bangladesh a une zone côtière de 2,3 millions d'hectares et un littoral long de 714 km sur le Golfe du Bengale, qui est également une importante source de poissons. Les eaux du Bangladesh recèlent quelque 296 espèces d'eau douce et d'eau saumâtre (dont des crevettes d'eau douce) et 511 espèces marines (y compris crevettes). Dans les communautés de pêche, la plupart des gens sont analphabètes et pauvres. Bien peu bénéficient d'équipements collectifs de base ; et ils ne

sont pas organisés et ne sont même pas informés de leurs droits ; d'où il résulte qu'ils sont souvent exploités par des prêteurs d'argent, des gros bras et des politiciens.

Au Bangladesh, la pêche était traditionnellement l'occupation des membres de la caste hindoue Jaladas. Étant donné le faible statut social associé à la pêche, ces communautés se situaient historiquement aux niveaux les plus bas de la hiérarchie sociale des communautés rurales. Même dans la société musulmane du pays, qui ne

**Les programmes nationaux concernant la pêche, et surtout la pêche artisanale, et avec la participation de membres de communautés de pêche, sont rares.**

reconnaît pas les castes, on attribuait généralement un bas statut social aux groupes traditionnellement engagés dans cette activité. Voici certains des problèmes auxquels sont confrontées les communautés de pêche du Bangladesh :

- Les catastrophes naturelles (inondations, cyclones, raz-de-marée, sécheresses qui détruisent les récoltes et les biens),
- Les problèmes sociaux (dot, polygamie, divorce, harcèlement sexuel, litiges fonciers),
- Les problèmes de santé qui, à cause des dépenses imprévues, érodent les revenus des principaux soutiens de famille,
- Les problèmes financiers résultant de causes diverses : emprunts à taux élevé contractés auprès de prêteurs informels, vols de biens (équipement de pêche,

*Ce compte-rendu a été écrit par **Md. Mujibul Haque Munir** (munir@coastbd.org), Directeur adjoint, Food Security and Education Advocacy, COAST Trust, Bangladesh*

SHEIKH ASADUZZAMAN



Un parlementaire du district de Sathkhira, Bangladesh, s'adresse à l'atelier régional qui débat des Directives de la FAO sur les pêches artisanales

récolte...), accidents, décès de soutiens de famille, absence d'autres possibilités d'emploi, frais de justice pour résoudre des différends...

Au cours des années passées, l'impact du changement climatique s'est fait de plus en plus sentir sur le secteur artisanal. Face aux catastrophes naturelles, les pêcheurs sont plus vulnérables que d'autres dans les régions côtières car, pour assurer leur subsistance, ils dépendent essentiellement des rivières, des estuaires, des eaux littorales. Ces pêcheurs côtiers qui sont les premières victimes de catastrophes naturelles fournissent entre 22 et 25 % de la production totale de poisson du pays. Chaque cyclone ou raz-de-marée tue des centaines de pêcheurs (comme en 2007 avec le super-cyclone Sidr) et oblige beaucoup d'autres à tenter d'atteindre les côtes de pays étrangers, où ils sont souvent harcelés et même emprisonnés.

Les effets du changement climatique sont visibles sur le littoral du Bangladesh : élévation du niveau de la mer (qui peut détruire la mangrove et les nurseries de poissons), diminution des quantités d'eau douce disponibles du fait de la salinisation, fréquence accrue des cyclones. La salinisation affecte la production de poissons d'eau douce tandis que l'élévation de la température de la mer peut agir sur les schémas de répartition de certaines espèces. Actuellement, les pêcheurs du Bangladesh ont de plus en plus de mal à prendre du poisson près des côtes et doivent s'aventurer dans des eaux plus profondes.

Confrontés à des calamités naturelles (orages, cyclones...), beaucoup de petits pêcheurs ont dû arrêter une sortie en mer pour sauver leur vie, en perdant souvent filets et bateau dans l'affaire. Une bonne sortie complète prend en général 14 jours. Si une alerte de niveau 3 (potentiellement dangereux) est diffusée par un port de pêche pour annoncer une mer extrêmement agitée, les pêcheurs font demi-tour afin de se mettre à l'abri. En 2007, quelque 22 alertes au-dessus du niveau 3 (avis de catastrophe) ont été diffusées.

Les sorties en mer abandonnées durant la haute saison entraînent d'importantes pertes de revenus, ce qui a de sérieuses conséquences sur la vie des communautés. Mais le gouvernement n'aide guère ces pêcheurs par temps de crise. Au contraire, il a adopté récemment des politiques visant à soutenir le secteur industriel, et des étendues d'eau sont louées à des personnes influentes plutôt qu'aux véritables pêcheurs.

C'est dans ce contexte que la consultation de Dhaka s'est donné les objectifs suivants :

- Réunir sous un même toit les agences gouvernementales, les ONG et les entités du secteur privé concernées par le secteur de la pêche artisanale,
- Développer la coordination entre les groupes travaillant auprès des communautés de pêche,
- Assurer une interaction avec les décideurs politiques au niveau national sur la question des Directives pour les pêches artisanales, et militer pour l'amélioration de la vie et des moyens d'existence des petits pêcheurs du Bangladesh,
- Préparer des recommandations sur les Directives pour les pêches artisanales et sur les façons de s'impliquer davantage pour un meilleur réseautage, une meilleure sensibilisation en faveur de pêches artisanales durables.

## Participation

Afin de réaliser ces objectifs et parvenir à une participation maximale et efficace des pêcheurs et autres parties concernées, COAST a organisé cette consultation de façon particulière. Pour obtenir la participation de plus de régions possible, on a sélectionné cinq régions représentatives des communautés de pêche : une pour les régions côtières,

trois pour les zones riveraines (une pour l'eau douce, une pour l'eau saumâtre, une pour l'eau salée), et une pour les *haor* (grands bassins).

Pour chaque zone, deux discussions en groupes cibles (FGD) de 15 participants étaient prévues. Des ateliers régionaux ont aussi été organisés dans chaque zone pour valider les résultats des FGD et obtenir une évaluation plus large. Afin de compléter le tout, un atelier national s'est tenu à Dhaka avec des représentants des cinq régions, suivi par un séminaire destiné à faire le résumé des consultations et exposés de la base à l'intention des décideurs politiques au niveau national.

Il y a eu ensuite pendant deux jours un programme d'orientation pour des personnes-ressources de terrain qui a réuni 25 participants venus des cinq régions. Parmi les 5 personnes de chaque région, il y avait trois responsables communautaires locaux et deux membres d'ONG en charge des FGD et des ateliers de district. Les régions représentées étaient Bhola, Cox's Bazar, Khulna, Bogra et Sunamganj.

La consultation de Dhaka a touché un total de 500 personnes : 300 pêcheurs, 17 représentants du gouvernement, 19 responsables politiques, 35 journalistes, 26 membres d'ONG, 40 entrepreneurs, 34 universitaires, 29 représentants d'autres professions.

L'un des objectifs majeurs de cette consultation était de constituer une solide plateforme pour les pêcheurs marginalisés du Bangladesh, pour mieux les identifier, mieux saisir la composition de ce secteur. Pour les participants, le pêcheur artisan est celui qui gagne sa vie en capturant du poisson dans les cours d'eau et la mer. La pêche artisanale a aussi d'autres caractéristiques : marginalisation sociale et économique, utilisation de bateaux et engins de capture de petite taille, pêche près des côtes (pas au large), recours à des plans d'eau libres, construction d'embarcations et de filets à petite échelle, élevage et transformation du poisson avec un investissement inférieur à 40 000 BDT (*taka*), soit environ 490 dollars.

### Principales recommandations

Le problème majeur identifié par les participants à cette consultation est l'absence de reconnaissance juridique des pêcheurs et autres travailleurs de la pêche

dans les politiques et réglementations relatives au secteur de la pêche de ce pays. Cela a motivé l'une des principales recommandations de ce processus : délivrer des cartes d'identité aux pêcheurs artisans. À cet égard, il a été fortement suggéré que les membres des communautés de pêche eux-mêmes préparent la liste des pêcheurs authentiques.

Autre recommandation importante : rechercher de nouveaux moyens d'existence, d'autres sources de revenus, car la pêche est souvent une activité saisonnière. Pendant les périodes d'interdiction officielle de la pêche, il faudrait prévoir des aides financières. Il a aussi été demandé que les communautés de pêche puissent disposer de quotas spéciaux en guise de filet de protection sociale. Et les femmes devraient recevoir une formation pour travailler dans l'élevage du poisson et de la volaille.

Le manque de services de santé accessibles aux pêcheurs a également été

**Le problème majeur identifié par les participants à cette consultation est l'absence de reconnaissance juridique des pêcheurs et autres travailleurs de la pêche...**

signalé comme autre sérieux problème. On a réclamé des dispensaires locaux et des unités de santé mobiles sur les fleuves et rivières et en mer pour donner aux pêcheurs en détresse des soins et médicaments gratuits.

En matière d'éducation, il a été demandé de construire des écoles primaires sur les berges, la gratuité du matériel scolaire pour les enfants des communautés de pêche et des bourses spéciales pour éliminer le travail des enfants.

Diverses anomalies sont constatées dans l'attribution de *khas* (terres domaniales) aux pauvres. Les pêcheurs, qui sont pour la plupart des gens sans terre, ont réclamé au cours de cette consultation que cette attribution soit convenablement menée.

Soulignant l'emprise des intermédiaires et des prêteurs d'argent sur les communautés, les participants ont également demandé que l'accès au crédit



30

Une consultation nationale (première du genre au Bangladesh), consacrée aux Directives de la FAO sur les pêches artisanales, s'est tenue à l'auditorium du CIRDAP à Dhaka

soit facilité pour les pêcheurs, ce qui leur faciliterait aussi l'accès aux marchés.

Les pêcheurs du Bangladesh ne disposent d'aucun système d'assurance santé ou d'aide médicale d'urgence. Dans ce domaine, diverses demandes ont été faites : fourniture d'eau potable, services d'ambulance, assurance médicale gratuite.

Il a aussi été instamment recommandé de supprimer l'affermage de plans d'eau ouverts à des tiers, cela pour que les petits pêcheurs puissent continuer à avoir accès aux ressources halieutiques.

Le résultat le plus significatif de cette consultation de Dhaka a peut-être été la création d'une organisation pour les communautés de pêche du Bangladesh, le National Fisher Folk Solidarity Forum. COAST lui assurera un service de secrétariat et technique. On espère que cette structure deviendra une plateforme communautaire efficace dont les pêcheurs pourront se servir pour faire entendre leur voix localement et au plan national. 3

#### Pour plus d'information



[www.coastbd.org](http://www.coastbd.org)

**Le Coastal Association for Social Transformation Trust**

[www.coastbd.org/images/stories/events/seminer18102012/English\\_Press\\_release.doc](http://www.coastbd.org/images/stories/events/seminer18102012/English_Press_release.doc)

**Communiqué de presse sur l'atelier**

[www.fisheries.gov.bd](http://www.fisheries.gov.bd)

**Département des pêches,  
Gouvernement du Bangladesh**

# Pêcheurs volants

**Le mode de vie de pêcheurs traditionnels qui prennent des baleines pour assurer leur subsistance**

**C**orps musclé, portant un pagne *lungi* gris et bordeaux comme un homme du sud de l'Inde, il se détache d'une foule de gens en costume et chaussures à la COPPI de la CDB qui se déroule à l'Hitech City d'Hyderabad, le site huppé de cet événement mondial. On le trouve habituellement là où il est question de communautés côtières, et on voit au premier coup d'œil que c'est un pêcheur. Mais Bona Beding n'est pas un pêcheur ordinaire. Il est d'une espèce volante, qui plonge dans l'eau avec un harpon pour prendre du gros poisson. Bona, comme aiment l'appeler ceux qui le connaissent bien, vient d'Indonésie où il pêche la baleine.

Il ne parle pas bien l'anglais mais cela ne l'empêche pas d'adresser des sourires accueillants aux passants curieux. Riza Damanik de l'ONG indonésienne KIARA fait pour lui l'interprète, mais Bona n'est pas aussi intimidé par les Anglophones que le sont habituellement la plupart de ceux qui ignorent leur langue. Dans un anglais approximatif, il intervient pour corriger l'intervenant si on le qualifie de chasseur : « Je fais pas la chasse. C'est pas un jeu ». Bona comprend les nuances d'une langue même si elle est étrangère, et il ne cédera pas facilement. « Ce n'est pas chasser comme au Japon ou à Taïwan. C'est un don de Dieu ». C'est ce que croient les gens de son village à Lamalera qui prennent des baleines « uniquement pour nourrir les gens sur place et jamais pour gagner de l'argent ».

La localité de Lamalera est située dans le sud de l'île de Lembata, province de Nusa Tenggara oriental. Sa population est d'environ 4 000 personnes, des autochtones. Riza Damanik dit : « Beaucoup sont venus filmer Lamalera, car sa pêche à la baleine traditionnelle est célèbre ». En effet, une recherche sur Internet

fait apparaître un déluge de sites sur ce village. L'un d'entre eux utilise des pages de la revue très connue National Geographic. On voit l'étonnante photo d'un pêcheur plongeant tête en avant dans la mer, saisi en l'air sur un fond de ciel bleu de midi étincelant, pour illustrer une opération appelée chasse de subsistance. « Je ne saute pas encore comme ça, mais mon père le fait. Un jour quand même je le rattraperai », commente Bona en regardant l'image.

**« La pêche c'est plus qu'une occupation, c'est un mode de vie », dit Bona.**

## Dans la tradition

Stéphanus Beding, le père de Bona, âgé de 74 ans, est le *lamafa* (capitaine) du bateau de pêche. La tradition du *lamafa* est assez monarchique : le fils hérite de son père le poste de capitaine. Ce *lamafa* n'est pas seulement un leader, c'est aussi un général, qui plonge dans la mer pour batailler avec le cachalot. « La pêche c'est plus qu'une occupation, c'est un mode de vie », dit Bona. Riza Damanik termine son interprétation sur cette brève phrase, Bona l'incite à ajouter : « C'est une philosophie ! ». En écoutant Bona exposer les principes de sa philosophie, on ne peut qu'être convaincu qu'il s'agit bien là en effet d'une philosophie de l'existence.

Dans la communauté de pêche de Lamalera, on croit qu'il existe un lien intime entre la mer et la terre. C'est pourquoi, avant le démarrage de la saison de pêche à la baleine qui va de mai à octobre, les pêcheurs accomplissent

Cet article a été écrit par **Janani R Ganesan** ([janani.r.ganesan@gmail.com](mailto:janani.r.ganesan@gmail.com)), journaliste basée à Tirunelveli, Tamil Nadu, Inde

BONA BEDING



Pêcheurs de Lamalera, Indonésie, partant en mer au début de la saison de la pêche à la baleine

32

d'abord un rituel qui commence au sommet d'une colline. Bona dit qu'il y a là une pierre dont la forme naturelle ressemble à une baleine. La communauté offre des prières devant cette pierre et porte un assortiment de produits (fruits, riz...) de la terre jusqu'au rivage. En guise d'offrande, elle les immerge alors dans la mer qui symbolise à ses yeux la mère du village. « Nous prenons dans la mer pour apporter à la terre. Nous devons donc donner de la terre à la mer », dit Bona.

Les pêcheurs observent des règles strictes pour la baleine. Ils ne capturent pas les baleineaux ni les femelles. Ils ne sortent pas le dimanche car la plupart sont des Chrétiens ; et surtout ils ne poursuivent pas la baleine au-delà d'une certain point. Bona n'est pas capable de préciser la distance exacte, mais lui-même et ses collègues connaissent bien l'endroit de vue. Une fois cette limite dépassée, la baleine n'est plus poursuivie.

La relation de Lamalera avec la mer peut sembler purement rituelle mais elle est plus profonde qu'il n'y paraît. Il s'agit en fait de préserver ce qui fait vivre la communauté. Il existe deux sortes de baleines dans la région : le cachalot et la baleine bleue. Les gens de Lamalera pêchent uniquement le cachalot car elle seule « produit beaucoup ». Les organismes environnementaux internationaux considèrent d'ailleurs que la baleine bleue est une espèce menacée. Mais cela n'est pas l'affaire des gens de Lamalera qui considèrent qu'ils comprennent bien

la mer de chez eux. « La communauté internationale nous regarde toujours de l'extérieur ; elle n'essaie jamais d'entrer dans notre population pour comprendre ce que la mer signifie pour nous », commente Bona.

En 2009, il a été décidé que les eaux de Lamalera seraient incluses dans la zone de conservation de la mer de Sawu ; puis la pêche traditionnelle à la baleine, qui faisait vivre la population locale depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle, a été interdite. Confronté à la forte opposition de la communauté de Lamalera, le gouvernement est finalement revenu sur cette décision.

### AMP : méfiance

« Nous estimons être les propriétaires de notre mer. Nous savons que les baleines ont diminué, en quantité et en qualité. Pourquoi voulez-vous que nous détruisions ce qui nous fait vivre, » questionne Bona. Cette protection du milieu marin est une ruse pour mener à la privatisation. Nous ne laisserons pas cela se faire à Lamalera. Riza Damanik, de l'organisation KIARA qui travaille avec les communautés côtières, ajoute que les classements en zones protégées à travers le pays ont été suivis de privatisation et d'activités touristiques dans ces secteurs.

Damanik replace dans son contexte le processus de la protection marine en Indonésie. Actuellement, 15 millions d'hectares ont été classés sous aires protégées. Le gouvernement a l'intention de faire passer ce chiffre à 20 millions

d'hectares à l'horizon 2020. Pour Damanik, cette expansion est insensée car elle ne prend pas en considération le précieux savoir traditionnel des communautés autochtones. Et il arrive que des pêcheurs égarés dans une aire protégée soient abattus par des gardes-côtes.

Partout dans le monde, la question des droits d'usage sur l'espace maritime génère des conflits. Des pêcheurs indiens sont enfermés dans des prisons pakistanaises, des pêcheurs du Tamil Nadu ont été tués par la Marine sri-lankaise. La situation n'est pas différente en Indonésie. Cette volonté passablement tordue du gouvernement de conserver quelques espèces animales débouche souvent sur des massacres d'humains. Les Objectifs d'Aichi qui ont été adoptés par la COP10 visent à faire passer 10 % des zones côtières de la planète sous protection, et les gouvernements annoncent haut et fort qu'ils le feront, en fermant souvent les yeux sur les énormes pertes d'emplois ainsi provoquées, et parfois même sur des pertes humaines.

Bona affiche une image numérique sur son Macbook. Il s'agit d'enfants à moitié nus sur une plage, couverts de sable. S'ils avaient des ventres un peu gonflés et de la morve au nez au lieu de montrer un visage souriant, ce pourrait être une parfaite représentation caricaturale. Bona le sait et demande : « Pensez-vous que ces enfants sont pauvres ? ». Ce n'est pas une question en l'air : il attend une réponse. « Ils sont heureux ; à Lamalera, tout le monde est heureux. Personne n'est riche ni pauvre. Je veux être pêcheur ; je veux que mon fils soit pêcheur. Pourquoi êtes-vous contre ? », demande-t-il aux conservationnistes et aux gouvernements empêtrés dans leurs Plans d'action.

Bona est incapable de dire quel est le revenu moyen des gens de Lamalera, ou s'ils peuvent tous s'acheter un Macbook comme lui. En regardant de plus près la localité, on trouverait peut-être des inégalités, mais peut-être pas. Bona précise que les Musulmans du lieu ne pêchent pas. Les Chrétiens et les Musulmans ont des jours différents pour vendre leurs produits au marché. Il est bon d'oublier momentanément les divisions d'ordre religieux. L'Utopie n'existe pas, ni dans un paysage urbain développé, ni dans une campagne fantasmée. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour ne pas laisser

de choix aux gens. Lamalera veut se battre pour garder le choix, affirme Bona.

La communauté pratique essentiellement le troc : les femmes vont au marché pour vendre leur production et le poisson est échangé contre divers produits agricoles. Lamalera apparaît comme l'exemple idyllique d'une communauté autosuffisante. Du sarong de Bona jusqu'à la voile du bateau, tout est fait à partir de matière disponible sur place. Bona tend une carte de visite en disant : « Le papier est fabriqué à partir d'un arbre local ». C'est ce mode de vie que les gens comme Bona veulent défendre.

Au cours des trois dernières années, sous l'impulsion de Bona, on célèbre un festival local appelé *Baleo* (chant de marin en cours de pêche à la baleine) pour exprimer le contentement de la population par rapport à son existence. Dans le cadre du programme culturel, on distribue à tous les visiteurs un CD contenant des chansons sur Lamalera, ce nom musical qui sort bien de la bouche en quatre syllabes : La-ma-le-ra. L'une de ces chansons, dont l'air rappelle le balancement des bateaux sur une mer calme, commence ainsi : La, La pour Lamalera, le plateau du Soleil. Il y est question des traditions et coutumes du village.

Bona joue donc cette chanson, considérant qu'elle est complète par elle-même et suffisante pour prouver que les villageois de Lamalera savent respecter la mer, savent ce qu'elle leur restitue, savent trouver du contentement dans cette relation.



#### Pour plus d'information



[vimeo.com/1937097](https://vimeo.com/1937097)

**Chasse à la baleine à Lamalera, Indonésie**

[www.bbc.co.uk/learningzone/clips/sustainable-fishing-lamalera-whalehunters-in-indonesia/11954.html](http://www.bbc.co.uk/learningzone/clips/sustainable-fishing-lamalera-whalehunters-in-indonesia/11954.html)

**Pêche durable : les chasseurs de baleines de Lamalera, Indonésie**

[www.twofourdigital.net/Insight/whale\\_hunters.wmv.aspx](http://www.twofourdigital.net/Insight/whale_hunters.wmv.aspx)

**Indonésie : les chasseurs de baleines**

# De l'espoir pour elles

Un atelier sur le développement durable des pêches artisanales du pays s'est tenu à Hanoï

**L**es 1 et 2 novembre 2012 s'est déroulé à Hanoï un atelier pour une consultation nationale portant sur le développement durable des pêches artisanales du pays et sur les Directives internationales pour assurer des pêches artisanales durables de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).

Cet atelier était organisé par le Département des pêches de capture et de la protection des ressources

d'emplois et de revenus, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, à la fois dans les zones urbaines et les zones périurbaines. On compte environ 4,7 millions de travailleurs dans les diverses branches de ce secteur : capture, aquaculture, transformation, services. En 2011, la production totale des pêches vietnamiennes s'élevait à 5,2 millions de tonnes, et la valeur des exportations des produits du poisson atteignait les 6 milliards de dollars, soit 24,44 % des exportations agricoles et 6,34 % des exportations totales.

L'atelier de Hanoï a porté sur quatre objectifs principaux :

- Partager l'information sur les pêches artisanales du pays : rôles, problèmes et défis relatifs à des besoins de développement humain spécifiques, moyens d'existence dans l'intérieur et dans les régions maritimes, sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté, utilisation durable des ressources halieutiques ;
- Contribuer à l'élaboration des Directives de la FAO sur les pêches artisanales en faisant connaître les points de vue des parties prenantes dans le contexte vietnamien ;
- Améliorer les connaissances, les capacités et le rôle des organisations de la société civile pour le développement d'une pêche durable ;
- Favoriser les circuits de collaboration entre agences gouvernementales et associations de la pêche et créer des possibilités de participation aux processus décisionnels.

Les participants à cet atelier ont débattu d'aspects importants concernant l'immatriculation et la sécurité, la chaîne de valeur, la problématique de genre et le changement climatique, les possibilités d'amélioration des avantages pour les

## Les participants ont débattu des enjeux de la pêche artisanale au Vietnam...

(DECAFIREF) du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MARD), en collaboration avec le Centre pour la conservation de la vie marine et le développement communautaire (MCD) et l'Association de la pêche du Vietnam (VINAFISH), avec une aide du Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF). Participaient à cette réunion 60 personnes représentant autorités nationales et locales, organisations et associations de la pêche, ONG et pêcheurs.

Elles ont débattu des enjeux de la pêche artisanale au Vietnam : manque de ressources financières, instabilité de la production, problèmes environnementaux (y compris provoqués par des catastrophes naturelles et le changement climatique), approches fondées sur le marché, participation réduite à la gestion durable des pêcheries...

Le secteur des pêches vietnamien joue un rôle important pour le développement du pays, la génération

Cet article a été écrit par **Than Thi Hien** (tthien@mcdvietnam.org), Centre pour la conservation de la vie marine et le développement communautaire (MCD), Vietnam

pêcheurs artisans. Ils ont aussi proposé des solutions et des recommandations afin d'assurer une gestion durable des pêches.

Tout au long de cet atelier, ils ont souligné l'importance des pêches artisanales en matière de politique de développement. Le Vietnam s'est doté de politiques relatives à la pêche artisanale (Loi sur les pêches et autres textes importants), mais il persiste au niveau local des lacunes dans l'application de ces politiques, qui sont pourtant indispensables pour maintenir les moyens d'existence des communautés et protéger les ressources naturelles.

Mettant en évidence tout l'intérêt de l'atelier d'Hanoï pour le développement durable des pêches artisanales vietnamiennes, l'exposé du Centre pour la conservation de la vie marine et le développement communautaire (MCD) portant sur les principales recommandations a donné lieu à d'utiles débats avec les intervenants. Tran Cao Muu, Secrétaire général de VINAFIS, a dit : « Les pêches artisanales tiennent une place importante pour la fourniture d'emplois et l'exploitation des ressources côtières, tant sur le plan local qu'à l'échelle mondiale. La FAO et le Vietnam partagent donc les mêmes préoccupations quant à l'orientation et l'organisation des activités dans ce secteur. Dans notre contexte, des solutions efficaces ont été proposées pour défendre les droits civiques et empêcher des pratiques de pêche destructrices. Il faut maintenant penser à innover pour restaurer les ressources côtières, pour aider la transition dans les systèmes économiques, pour créer un modèle de filière de production et de cogestion qui garantisse un développement plus durable des pêches artisanales vietnamiennes ».

Selon les statistiques présentées à l'atelier, en 2011 on recensait dans le pays environ 128 000 bateaux de pêche, soit une capacité totale de 6,4 millions d'unités de capacité du navire (VCU), et de l'emploi pour des millions de gens. La production du secteur artisanal représente environ 69 % de la production annuelle totale de la pêche. Les petits pêcheurs ciblent pour l'exportation un certain nombre d'espèces : crevette, crabe, poulpe, encornet...

Pour Chu Tien Vinh, ancien Directeur adjoint de la Direction générale des

pêches du MAR, il faudrait faire en sorte que le secteur des pêches puisse offrir des produits de marque compétitifs, de haute qualité et réputés, que les pêches traditionnelles se transforment, se modernisent. Pour planifier la production dans chaque région, il faut au minimum effectuer des recherches appropriées sur les ressources de l'environnement et collecter des données chronologiques concernant les activités de la pêche côtière. Il importe également de réorganiser la production en mer et de développer des modes de gestion et de production coopératives, sans oublier de renforcer en même temps le rôle des femmes dans la pêche.

Nguyen Quang Vinh Binh, Vice-président de l'Association des pêches de la province de Thua Thien Hue, au centre du pays où il y a beaucoup de lagunes, a dit : « Les associations de pêche devraient bénéficier de droits de pêche afin de pouvoir mieux gérer leurs activités. Elles devraient réorganiser les zones de pêche de façon à maintenir les lieux de pêche traditionnels des gens et des familles qui font partie de l'association. Elles devraient en même temps faciliter, apporter un appui aux pêcheurs qui, dans le respect des règles, ont des activités créatrices, bien organisées et fructueuses. Les associations de pêche ont le droit d'exclure les membres qui de façon répétée commettent des fautes en ne tenant pas compte des règles de l'organisation ou en se lançant dans

NGUYEN DUC HIEU



Nguyen Thu Hue, Directeur du MCD, Nguyen Quang Vinh Binh, Vice-président de la Fishery Association de la province de Thua Thien, Tran Cao Muu, Secrétaire général de VINAFIS, Chu Tien Vinh, ancien Directeur adjoint de la Direction générale des pêches du MARD

NGUYEN DUC HIEU



36

Séance inaugurale de l'atelier national sur les Directives internationales SSF, à Hanoï, Vietnam, les 1 et 2 novembre 2012

des opérations préjudiciables à l'environnement naturel et aux ressources aquatiques. Dans la province de Thua Thien Hue, on dénombre 6 000 adhérents regroupés en 65 associations de pêche officielles. Les autorités de district ont attribué des droits de pêche à 22 d'entre elles. Par ailleurs, la gestion d'aires de protection de la pêche touche environ 10 000 hectares et 7 associations ».

On espère que les résultats de cet atelier seront largement partagés avant la réunion internationale de la FAO à Rome en 2013.

#### Pour plus d'information



[www.minrol.gov.pl/eng/](http://www.minrol.gov.pl/eng/)

**Ministère de l'agriculture et du développement rural, Vietnam**

[www.mcdvietnam.org](http://www.mcdvietnam.org)

**Centre pour la conservation de la vie marine et le développement communautaire (MCD)**

# Des intérêts divergents

***Shifting undercurrents* : documentaire sur des récolteuses d'algues**  
réalisé par Rita Banerji et produit par l'ICSF

Dans la catégorie des documentaires sociaux, *Shifting undercurrents* (*Courants contraires*), film de 20 minutes produit en 2012 par le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF), est un nouveau venu intéressant qui traite d'aspects de la vie peu connus aux confins du développement et des paysages. Il cherche à sensibiliser le spectateur à la situation des récolteuses d'algues dans des villages situés le long du Parc national du Golfe de Mannar, dans le district de Ramanathapuram, État du Tamil Nadu, tout au sud de l'Inde.

Le sujet est fascinant : le balancement des politiques entre besoins vitaux et protection de l'environnement, entre le fonctionnement des espaces marins et celui des paysages terrestres. Les sous-titres que j'ai lus étaient encore plus intrigants ; et apparaissaient ainsi les défis, les libertés, l'ingéniosité, l'inventivité que le monde sous-marin a fait naître chez les ramasseuses de goémons de cette région. Malgré des images sous l'eau assez médiocres, ce documentaire offre un aperçu de première-main sur les formes et la matérialité de cette activité. Les masques et palmes, la formation, les connaissances et techniques mis en œuvre par ces femmes contrastent vivement avec les images classiques de la plongée subaquatique et des plongeurs.

Le film commence par un schéma classique qui recherche le quotidien des protagonistes et introduit tout de suite le spectateur dans l'intimité des logements et de la communauté, avec des images superbes du littoral. M. Laxmi, l'une de ces femmes, plante le décor : c'est très difficile de subsister en récoltant des algues dans les eaux du Golfe de Mannar, mondialement connu pour leur diversité biologique.

Le commentaire de présentation, clair et net, apporte des faits intéressants. Ce

Parc national a été établi en 1989, environ 5 000 personnes de 25 villages riverains du Golfe de Mannar vivent de la récolte d'algues, en 2000 il a été expressément interdit aux femmes d'entrer dans ce parc pour prélever des algues. Normalement, de grandes quantités sont envoyées au loin dans des centres de transformation, d'où elles partent ensuite vers des usines de l'industrie alimentaire qui utilisent le carraghénane extrait de la matière première pour remplacer les gélatines animales traditionnelles.

**Le sujet est fascinant : le balancement des politiques entre besoins vitaux et protection de l'environnement, entre le fonctionnement des espaces marins et celui des paysages terrestres.**

## Fragilité du métier

Le spectateur est sensibilisé à la fragilité du métier de ces femmes à de multiples reprises. Elles travaillent sous l'eau, ce qui présente des risques quotidiens ; elles doivent remplir deux conditions fondamentales pour recevoir l'argent des négociants qui tiennent les cordons de la bourse : pouvoir accéder à la ressource, pouvoir trouver un débouché.

Ces femmes semblent fermement piégées entre les caprices de grandes entreprises comme Nestlé, Coca-Cola et l'Himalaya Drug Company (les principaux acheteurs de carraghénane) et les caprices du système de protection de l'environnement. Le film traite surtout de cette seconde entité en attirant l'attention sur le cadre juridique en la matière qui empêche les femmes plongeurs d'accéder aux eaux du Parc national du Golfe de Mannar.

Cet article a été écrit par **Aarthi Sridhar** (aarthi77@gmail.com), doctorant au Centre d'études sur les politiques scientifiques, Université Jawaharlal Nehru, New Delhi, et administrateur de la Fondation Dakshin, Bangalore, Inde

RITA BANERJI



Les problèmes des récolteuses d'algues après l'établissement d'un parc national dans le Golfe de Mannar

Créé dans le cadre de la Loi relative à la protection de la vie sauvage, ce parc est maintenant sous la garde des Services de la vie sauvage du Département des forêts de l'État du Tamil Nadu, lesquels semblent apparemment obligés d'appliquer un texte draconien et sans imagination. D'un point de vue géographique, on peut dire que ce parc n'a pas de chance, car il est situé tout près du littoral du Golfe de Mannar qui est aujourd'hui

parsemé de nombreux établissements industriels, de ports de commerce et autres, de centrales thermiques. La pollution générée par ces installations, la surpêche pratiquée par les bateaux mécanisés et les effets néfastes de l'extraction du corail font maintenant partie de la légende locale concernant la dégradation environnementale de la région. *Courants contraires* dénonce cette situation paradoxale : les organismes publics chargés de l'environnement ferment les yeux sur les méfaits de puissants acteurs extérieurs tout en harcelant injustement ces récolteuses d'algues déjà marginalisées.

Le film met bien en évidence les récits contrastés qui marquent le conflit et ses acteurs dans la région, lesquels occupent des pôles opposés avec des justifications contradictoires. Laxmi (la récolteuse d'algues qu'on a vue au début du film) fait remarquer que la loi oublie les réalités de la vie sous-marine qu'elle connaît bien : les algues ne poussent pas sur du corail vivant ; on peut les récolter proprement, et les femmes savent le faire ; il est donc possible de les exploiter de façon durable dans une zone protégée. De toute manière, les limites marines semblent défier toute logique.

Shekhar Kumar Niraj, Directeur de la Réserve de biosphère du Golfe de Mannar, dit que cette récolte de goémons n'est pas un système totalement sûr, et qu'il est confronté à une autre forme d'incertitude : l'impact d'un commerce

actif sur la biodiversité des coraux. Cette incertitude et le manque de preuves scientifiques justifient qu'il faille restreindre la récolte d'algues au sein du parc. Le film ne fait pas état de déclarations de Services publics quant aux dégâts certains causés à l'environnement par les pollutions d'origine industrielle. Mais le message implicite semble assez évident.

Ce documentaire a quelques petits défauts. J'aurais aimé plus de détails sur l'histoire et l'économie politique de la profession de récolteuse d'algues et sur les points de vue des deux principaux acteurs de la gestion de ce parc : les Services de protection de l'environnement et les scientifiques. Ceci dit, *Courants contraires* nous invite à explorer toutes ces choses de façon plus complète. Il lance d'ailleurs beaucoup de conversations importantes. Les gens intéressés par le tire à la corde entre une législation inflexible et ceux qui veulent contrôler le terrain dans la nature feraient bien d'ajouter ce film à leur collection. 3

#### Pour plus d'information



[mpa.icsf.net](http://mpa.icsf.net)

**Aires marines protégées : points de vue des communautés de pêche locales et traditionnelles**

[www.sunday-guardian.com/artbeat/mannars-notes-from-the-underground](http://www.sunday-guardian.com/artbeat/mannars-notes-from-the-underground)

**Article et photo sur le sujet**

# Agir ensemble

**Pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, des initiatives sont en cours**

**L**e Timor-Leste (auparavant Timor oriental et maintenant officiellement République démocratique du Timor-Leste) a mis en place pour la première fois un système communautaire de surveillance de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) afin de traiter ce problème et celui de la sécurité en mer. Il fait appel aux récentes technologies disponibles pour impliquer les pêcheurs dans un partenariat mutuellement profitable avec les Services concernés de l'État.

On estime que la pêche INN représente, au plan mondial, des pertes annuelles variant entre 10 et 23 milliards de dollars, avec toutes les conséquences négatives que cela peut avoir sur l'environnement et les moyens d'existence d'une multitude de communautés de pêche artisanale. Au Timor-Leste, la pêche INN est en majeure partie le fait de navires étrangers et est concentrée dans les eaux du sud où la loi est mal appliquée.

Le Timor-Leste est le plus jeune pays de la région Asie-Pacifique, et il est confronté à d'énormes défis dans la gestion de ses ressources naturelles, compte tenu des moyens financiers et humains limités dont il dispose. Les navires étrangers qui braquent au large des côtes sud savent bien que les capacités de répression du pays sont médiocres.

Pour remédier à cette situation, la Direction nationale de la pêche et de l'aquaculture (NDFA), en collaboration avec le Programme régional des moyens d'existence dans la pêche pour l'Asie du Sud et du Sud-Est (RFLP) financé par l'Espagne, a donc mis sur pied un système communautaire de surveillance de la pêche INN. Il est très différent du système classique de suivi des navires (VMS).

Dans un VMS traditionnel, des transpondeurs sont placés sur les bateaux

de pêche que l'Administration souhaite contrôler. Ils sont habituellement installés sur des bateaux commerciaux importants tenus par la réglementation d'avoir cet équipement à bord, ou qui ont acheté les licences ou des quotas à un pays pour pouvoir pêcher dans une zone particulière.

Mais les pêcheurs ont appris à contourner le système : en l'éteignant, en le laissant quand ils sont au port, allumé aussi quand ils font route pêche, en le plaçant sur un canot ou un autre bateau quand ils opèrent dans une zone réglementée.

**Le système de surveillance communautaire du Timor-Leste a adopté une approche différente qui crée une relation de confiance entre les pêcheurs artisans et l'Administration...**

Le système de surveillance communautaire du Timor-Leste, piloté par le NDFA avec l'appui du RFLP, a adopté une approche différente qui crée une relation de confiance entre les pêcheurs artisans et l'Administration : les pêcheurs n'apparaissent plus comme des sujets à contrôler mais au contraire comme les agents du contrôle de la ressource, dans un esprit non répressif d'autorégulation.

## Gestion durable

En reconnaissant leur droit de propriété sur la ressource, ils acceptent aussi des responsabilités pour sa gestion durable ; ils améliorent leurs capacités pour travailler avec les organismes publics, sur la base du respect mutuel et d'objectifs partagés. Ce concept communautaire, appliqué tout d'abord en Aceh, au nord de l'Indonésie, avec le soutien du Panglima Laot

Cet article a été écrit par **Crispen Wilson** (conservation@gmail.com), Consultant international, Cogestion et moyens d'existence, RFLP, **Enrique Alonso** (quique@anthroponet.org), Conseiller technique, RFLP, **Pedro Rodrigues** (Petro.Rodrigues@fao.org), Coordinateur Projet national, RFLP, **Mario Pereira** (Mario.Pereira@fao.org), Consultant national Cogestion et moyens d'existence, RFLP, **Laurenço dos Reis Amaral** (amaralourenco@yahoo.com), Chef de la Direction générale de l'inspection des pêches, NDFA

(structures traditionnelles de la pêche dans cette région), a donné lieu à un projet pilote au Timor-Leste de février à juillet 2012. Pour ce projet, les responsables de village ont participé à la sélection des participants, qui ont reçu une formation en tétoum, langue locale officielle.

Pour commencer, deux bateaux opérant dans les eaux du sud ont reçu en prêt l'équipement nécessaire. La NDFA a activé sept nouveaux équipements qui sont maintenant prêts à être attribués. L'année prochaine, dix autres seront activés, suivant les budgets disponibles. Il y aura donc bientôt sur la côte une douzaine de points qui pourront être utilisés pour signaler une pêche INN.

Sur la base des rapports de pêcheurs situés en différents endroits, les autorités chargées des affaires maritimes ont dû revoir leurs procédures opérationnelles afin de réagir avec efficacité. Les représentants des ministères concernés sont depuis parvenus à un accord pour créer une structure commune et traiter les questions de sécurité maritime, de pêche INN et de sauvetage en mer. Le système qui a fait ses preuves va devenir un élément-clé de la politique nationale en matière de suivi, contrôle et surveillance (MCS).

### **Les pêcheurs artisans du Timor-Leste ont maintenant la possibilité d'appeler à l'aide s'ils sont en difficulté en mer.**

Le système repose sur un accord de partenariat dans lequel le gouvernement prête des dispositifs de balises de localisation personnelle (BLP) aux pêcheurs artisans. Pour le moment, il y en a un ou deux par district, que les pêcheurs utilisent à tour de rôle.

Ces appareils de repérage portatifs sont faciles à trouver dans les magasins d'électronique locaux, et ils ne sont pas chers : 100 dollars pièce, plus environ 150 dollars de frais de service annuels. Leur activation et entretien ne nécessitent pas de connaissances particulières. Une vaste couverture satellitaire permet leur usage dans les endroits les plus reculés ; et c'est donc une solution viable pour une surveillance cogérée de la pêche INN dans les pays en développement.

Les BLP transmettent automatiquement leur position toutes les 15 minutes via satellite. L'appareil a deux boutons : l'un (*911*) sert en cas de danger mortel, de situation critique pour informer les services d'urgence ; l'autre (*Illégal*) permet aux pêcheurs de signaler anonymement une activité de pêche illicite impliquant un bateau étranger ou du pays. Les affaires locales de pêche illégale sont ordinairement traitées par les structures communautaires traditionnelles de résolution des différends, parfois avec l'entremise du NDFA.

Quand on appuie sur *911*, l'appareil envoie un signal de détresse et donne la position du bateau via le même circuit que le système EPIRB (radiobalise de repérage d'urgence) utilisé par les bateaux dans la région ouest du pays. Le centre international de veille envoie alors de brefs SMS aux téléphones portables des chefs de la Police maritime et du Service de l'inspection des pêches. Les autorités locales et nationales de l'aviation civile sont informées en même temps des coordonnées du navire en détresse.

Le bouton *Illégal* transmet l'heure, la date et la position de l'activité INN à la Police maritime et au Service de l'inspection des pêches. Le système assure l'anonymat mais le personnel de la NDFA peut voir l'information sur un site Internet protégé par mot de passe.

Grâce à cet équipement, les pêcheurs artisans du Timor-Leste ont maintenant la possibilité d'appeler à l'aide s'ils sont en difficulté en mer. En échange de l'amélioration de leur sécurité, ils se sont engagés à utiliser ces appareils pour signaler en temps réel aux autorités compétentes une activité de pêche INN dans leur secteur.

### **Base de données**

On a pu ainsi créer pour la première fois une base de données sur la pêche INN dans le pays, avec des cartes régulièrement mises à jour et qui indiquent également les modes de pêche dans divers secteurs. Le système que l'on vient d'évoquer a permis en plus d'améliorer la communication et la confiance entre les pêcheurs et les organismes publics.

C'est un système idéal pour des pays en développement comme le Timor-Leste qui ne dispose que d'un



Enfants dans un village de pêcheurs du Timor-Lest, où est à l'essai un système communautaire de surveillance de la pêche INN

petit nombre de patrouilleurs et d'un personnel très réduit pour surveiller les zones éloignées. On pourrait l'adopter pour aider à gérer des aires marines protégées (AMP) ou des secteurs éloignés et difficiles d'accès.



#### Pour plus d'information



[www.peskador.org](http://www.peskador.org)

**Système national des statistiques des pêches, Timor-Leste**

[www.rflp.org/timor\\_lesle](http://www.rflp.org/timor_lesle)

**Programme régional des moyens d'existence dans la pêche**

# La pêche aux réponses

Une étude sur les effets des subventions publiques à la pêche artisanale

**A** travers le monde, parce qu'elles sont souvent associées à la pauvreté, à des bas revenus, à des infrastructures médiocres, les pêches artisanales reçoivent un appui substantiel de la part d'institutions publiques. Cela prend diverses formes : programmes de développement spécifiques, investissements dans l'infrastructure, subventions pour les navires et le matériel

un exemple intéressant pour mieux comprendre les liens entre subventions et orientations de la production. Comme en bien d'autres endroits du monde, les pêches artisanales chiliennes portent sur des ressources très prisées, et la production est donc liée aux marchés internationaux. Les forces du marché alimentent le développement de la pêche artisanale, stimulant la découverte de nouvelles ressources, ouvrant des débouchés, influençant les prix.

Certaines subventions au Chili peuvent être destinées à l'amélioration de la gestion, comme c'est le cas pour les TURF (droits d'usage territoriaux) dans les AMERB (aires de gestion des ressources benthiques), dont la mise en place a été largement subventionnée.

Toute analyse directe de l'influence des subventions sur le nombre de pêcheurs (ou l'effort de pêche) sera confrontée au manque de données fiables sur la dynamique de leurs mouvements (entrées et sorties dans les diverses activités de pêche, ou le long du littoral).

## Administration

Plusieurs instruments et programmes de développement ont été élaborés pour attribuer ces subventions, qui sont administrées par divers organismes publics : Fonds de développement régional administré par les *Intendances régionales*, Direction des travaux publics qui dispose de financements pour des infrastructures, Fonds de promotion de la pêche artisanale, Service de coopération technique, Société pour la promotion de la production, Fonds de solidarité et d'investissement social, diverses institutions et fondations privées.

Une étude récente a réalisé une évaluation des résultats sociaux et écologiques des subventions publiques à

de capture, allègements fiscaux sur le carburant, soutien au revenu...

L'attribution de telles aides au secteur de la pêche en général fait l'objet d'un débat international, parfois très polarisé, souvent controversé. Par exemple, ceux qui estiment que toutes les subventions sont mauvaises parce qu'elles encourageraient la surpêche, et qu'il faut donc les supprimer, ont tendance à oublier les répercussions fâcheuses que peuvent avoir des systèmes de gestion et de gouvernance inefficaces. Le terme *subventions* a ainsi revêtu une forte connotation politique, en laissant entendre qu'elles ont un certain impact sur la production et le commerce, ce qui n'est pas forcément le cas.

En réalité, très peu d'études empiriques ont exploré les résultats qu'on peut escompter de ces subventions, particulièrement dans le secteur artisanal. Lorsque le régime de gestion est efficace, on ne sait même pas avec certitude si des subventions à la pêche artisanale peuvent avoir des effets positifs. Les pêches artisanales chiliennes fournissent

Les pêches artisanales chiliennes fournissent un exemple intéressant pour mieux comprendre les liens entre subventions et orientations de la production.

Cet article de **Brian O'Riordan** ([briano@scarlet.be](mailto:briano@scarlet.be)) est basé sur une "Analyse empirique des effets sociaux et écologiques des subventions publiques pour la pêche artisanale : étude de cas chilienne", de Carolin I. Mondaca-Schachermayer, Jaime Aburto, Georgina Cundill, Domingo Lancellotti, Carlos Tapia, Wolfgang Stotz, in *Ecology and Society* 16(3) : 17 2011 (<http://www.ecologyandsociety.org/vol16/iss3/art17/>)

la pêche artisanale chilienne en procédant à une analyse de 32 *caletas* (villages de pêcheurs) sur une période de douze ans (1996-2007) dans la Région de Coquimbo (Région IV).

La *caleta* est un endroit officiellement reconnu où les pêcheurs débarquent leurs prises, gardent leurs embarcations et matériel de pêche, poursuivent leurs activités à terre. C'est aussi une localité avec des infrastructures de base où vivent les familles de pêcheurs, située sur un terrain public ou un terrain privé. Celles qui sont sur terrain privé bénéficient juridiquement d'un accès garanti aux lieux de pêche. Par contre, le gouvernement ne peut pas construire des infrastructures (quais...) sur terrain privé.

Le secteur couvert par cette étude inclut 350 km des 4 000 km de littoral que possède le Chili. On considère qu'il s'agit de l'une des plus importantes régions de pêche artisanale du pays. Le registre national de la pêche artisanale tenu par le SERNAPESCA (Service national des pêches) recense actuellement 4 809 pêcheurs artisans officiellement immatriculés.

Entre 1996 et 2007, 25,55 millions de dollars ont été dépensés dans la région

sur plus de 400 projets et programmes divers en vue de développer la pêche, d'améliorer les conditions de vie des pêcheurs et lutter contre la pauvreté. Ces subventions sont allées à des infrastructures et des équipements (74 %), à la production (9 %), à des programmes sociaux (15 %), à la recherche (1 %), aux TURF (1 %). Le financement moyen annuel de 2,55 millions de dollars représente 48 % de la valeur moyenne annuelle des débarquements de la région. Ventilée par personne, cette somme représente 59 % du revenu moyen annuel d'un pêcheur artisan de la région. Durant la même période, d'autres initiatives de financement supplémentaire ont atteint un total de 9,64 millions de dollars. Ces budgets étaient destinés aux pêcheurs artisans en général, pas à des *caletas* particulières.

Selon cette étude, plus des trois quarts de ces subventions ont bénéficié à une même province, celle d'Elqui où se situe la capitale de cette région. Les *caletas* des zones rurales ont reçu moins de subventions pour des installations portuaires que les *caletas* urbaines. Les résultats ont montré que les subventions

KAROLL VERA



La caleta de Guayacán à Coquimbo, Chili. Une caleta est un endroit officiellement reconnu où les pêcheurs débarquent leurs prises, gardent leurs embarcations et matériel de pêche, poursuivent leurs activités à terre

étaient plus importantes dans les *caletas* qui enregistraient les meilleures valeurs au débarquement ; elles étaient moins importantes là où il y avait plus de pauvreté et de sous-développement. Les subventions pour les routes et les écoles, la fourniture de services de santé, d'électricité et d'eau potable étaient concentrées dans les *caletas* proches de zones urbaines plutôt que dans des zones rurales qui avaient pourtant grand besoin d'une telle assistance.

Les subventions ont certes amélioré les conditions de vie des pêcheurs des *caletas* mais n'ont eu aucun effet sur les débarquements. Malgré une aide publique

Elle réfute également l'hypothèse courante selon laquelle les gouvernements accordent des subventions pour lutter contre la pauvreté et la marginalisation. Dans le cas présent, les financements allaient de préférence aux *caletas* dont la production avait le plus de valeur, et qui était débarquée dans des endroits proches des zones urbaines qui constituent, sur le plan politique, d'importantes réserves d'électeurs. Ils n'allaient pas jusqu'aux lointaines *caletas* rurales particulièrement pauvres et sous-développées.

En conclusion, l'étude relève ceci : les analyses empiriques ne démontrent pas le pouvoir des subventions pour inciter à accroître l'efficacité de la pêche, « il ne faut donc pas présupposer que ces subventions auront forcément des effets négatifs ». Elle souligne qu'il faudrait davantage d'études empiriques pour analyser le lien supposé entre subventions et surexploitation des ressources halieutiques, pour suivre et évaluer les effets des subventions dans le secteur de la pêche. 3

### L'étude réfute également l'hypothèse courante selon laquelle les gouvernements accordent des subventions pour lutter contre la pauvreté et la marginalisation.

44

représentant plus de la moitié du revenu moyen par pêcheur, les *caletas* vivant de la récolte d'algues, par exemple, ont affiché une tendance à la baisse de ce revenu. Celles qui prélevaient le poisson et le calmar géant suivaient une ligne stable.

L'étude n'est pas parvenue à faire apparaître un lien significatif entre la répartition des subventions par individu et le revenu moyen du pêcheur. Elle a conclu que ce sont les caractéristiques écologiques du milieu marin plutôt que les subventions qui influencent la production de poisson. Il semble donc que l'aide financière publique ait été une conséquence plutôt qu'une cause de l'histoire écologique et productive des pêcheries de la région.

Ces conclusions remettent ainsi en cause deux hypothèses qui alimentent couramment le débat sur les subventions pour les pêches artisanales : a) les subventions servent à réduire la pauvreté, b) les subventions entraîneront une surexploitation et finalement l'effondrement des ressources halieutiques. L'étude a montré par ailleurs que l'amélioration des conditions de travail et de l'accès aux lieux de pêche et à la ressource n'incite pas nécessairement de nouvelles personnes à se lancer dans la pêche.

#### Pour plus d'information



[www.ecologyandsociety.org/vol16/iss3/art17/](http://www.ecologyandsociety.org/vol16/iss3/art17/)  
**Analyse empirique des effets sociaux et écologiques des subventions publiques pour la pêche artisanale : étude de cas chilienne**

[www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/an-appraisal-of-the-chilean-fisheries-sector\\_9789264073951-en](http://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/an-appraisal-of-the-chilean-fisheries-sector_9789264073951-en)

**Bilan du secteur de la pêche chilien**

# Du fond du cœur

## Malgré leur résistance, les pêcheurs du Grand Nord ont bien du mal à gagner leur vie

**E**n septembre 2011, quelque 150 personnes venues de 10 États des États-Unis et de 7 autres pays ont passé quatre jours ensemble à Anchorage, Alaska, pour un colloque consacré au thème suivant : *Gens de la pêche du Nord : cultures, économie et gestion face au changement*.

Des spécialistes, des gestionnaires, des pêcheurs et autres acteurs ont pu ainsi explorer la dimension humaine des pêches et constater la nécessité croissante d'une inclusion de la recherche sociale et scientifique dans les politiques de développement. Cet événement organisé par le Programme Alaska Sea Grant de l'Université de l'Alaska à Fairbanks a été l'occasion de partager ce que nous avons appris sur les possibilités et les contraintes rencontrées par les gens de la pêche dans les pays du Grand Nord à un moment de profonds changements environnementaux, sociaux et économiques.

Le thème retenu convenait tout à fait à l'Alaska car c'est une région de pêche, et les gens d'ici sont un peuple de pêcheurs. Récemment, la NOAA (Administration nationale des études océaniques et atmosphériques) a indiqué que, pour la vingt-deuxième année consécutive, Unalaska/Dutch Harbour reste le plus grand port de pêche commerciale des États-Unis. Chaque année, Kodiak est également dans les dix premiers. Et c'est la même chose pour d'autres communautés : Sitka, Naknek, Petersburg, Cordova, Homer et Seward. Chaque année, plus de 50 000 personnes participent aux activités de pêche commerciale (capture et transformation) en Alaska. Des milliers d'autres gens prélèvent des produits de la mer pour leurs loisirs, pour leur subsistance et usage personnel. À chaque moment de l'année, la grande majorité des gens d'ici ont du poisson local dans leur réfrigérateur, dans des bocaux sur les

étagères de la cuisine, sur des claies de séchage.

Pourquoi les gens de la pêche du Nord sont-ils particuliers ? Dans le Nord, nous pêchons et chassons des mammifères marins dans des eaux agitées, froides, dangereuses. Nous sommes habitués à des conditions extrêmes : jours courts, nuits longues et sombres en hiver, jours longs et très chargés en été. Nous sommes géographiquement isolés. La majorité des quelque 300 communautés de l'Alaska ne communiquent pas entre elles par route mais par voies navigables ou aériennes,

**Les gens de la pêche de cette région reconnaissent la valeur de leur mode de vie particulier. Ils ont un solide esprit communautaire...**

ce qui en fait de petites îles virtuelles. Cet isolement rend difficile l'accès aux capitaux pour le développement des opérations de pêche, l'accès à l'information, à l'éducation, la participation à la vie publique, notamment pour pouvoir peser sur les décisions qui affectent notre existence.

### Une forte identité

Pourtant les gens de la pêche de cette région reconnaissent la valeur de leur mode de vie particulier. Ils ont un solide esprit communautaire, une identité fondamentalement liée aux ressources marines, une capacité à voir et expérimenter la nature environnante jour après jour, une humeur indépendante qui ne peut être reproduite.

Le colloque portait sur les thèmes suivants : relations entre population et

*Cet article a été écrit par **Paula Cullenberg** (paula.cullenberg@alaska.edu), Responsable de Programme, Alaska Sea Grant/Marine Advisory Program, École de pêche et d'océanographie, Université de l'Alaska à Fairbanks*



Clare Swan, de la tribu Kenaitze, qui a prononcé l'allocution d'ouverture, ici en compagnie de sa fille Bunny qui a chanté une chanson sur le saumon au début du colloque

environnement, communautés de pêche en transition, savoir autochtone et rural et communautés, questions de gouvernance et de gestion dans le Nord, célébration de la vie des gens de la pêche.

Trois fils conducteurs se déroulaient tout au long des différentes activités : les effets du changement rapide et les réactions de la population, les liens entre savoirs locaux et culturels et la science, la lutte pour développer une gouvernance des pêches qui valorise les pratiques traditionnelles.

Les gens de la pêche dans le Nord ont pendant longtemps bien supporté les changements. Mais maintenant le changement (particulièrement le changement climatique) se produit à un rythme sans précédent dans cette région, et la mondialisation touche jusqu'aux communautés les plus lointaines. Le changement est désormais plus extrême, plus rapide, plus largement ressenti.

Hunter Berns, de Iccle Seafoods Alaska, et Flaxen Conway, de l'Université d'État de l'Oregon, ont procédé à une évaluation de la vulnérabilité des communautés de pêche. Ils ont classé le degré de fragilité d'un certain nombre d'entre elles en mesurant les indicateurs du capital social, économique et naturel : âge des détenteurs de permis, niveau d'instruction, possibilités de diversification économique au sein de la communauté, capacité de la flotte, taux de chômage, capital naturel (ressources disponibles), niveau de risque. Cette classification a fourni aux communautés des

informations sur les risques, utiles pour planifier l'avenir.

Svein Jentoft, de l'Université de Tromsø en Norvège, a développé l'idée que, pour pouvoir survivre dans un monde en mouvement, les communautés de pêche artisanale devront fusionner le local et le mondial. Elles devront trouver un équilibre entre le désir de maintenir les traditions culturelles communautaires et la nécessité de réagir à la fois aux menaces et aux opportunités des réalités mondiales.

Des exemples d'adaptation réussie au changement dans les communautés ont été donnés. On est passé ainsi des comportements de pêche dans le village rural de Stuyahok en Alaska à la planification du changement dans des pêcheries côtières de saumon au Japon. Ikutaro Shimizu de l'Institut des sciences de la pêche à Yokohama, Japon, a suggéré qu'il serait bon d'établir une coopération entre la production de saumon d'élevage et de saumon sauvage pour atténuer les fluctuations entre les hauts et les bas. Dans le même esprit, on pourrait adopter des stratégies économiques appropriées, par exemple économiser davantage maintenant en prévision d'années moins rentables dans l'avenir.

New Stuyahok, une communauté autochtone, a intégré des améliorations technologiques (bateaux et pêche) dans le mode de vie des villageois en ne basant plus leurs activités de subsistance traditionnelles dans des camps situés en aval mais en opérant de façon plus centrale à partir du village.

Certains diront qu'il y a là une perte des traditions. Pour sa part, Jory Stariwat, étudiant de deuxième cycle à l'Université de Colombie Britannique, affirme au contraire que ce déplacement montre que la communauté évolue vers une économie mixte (de subsistance et monétaire), en profitant de possibilités d'emploi saisonnier dans le village tout en poursuivant une pêche de subsistance sur le saumon.

### Savoirs traditionnels

L'intérêt de rapprocher savoirs traditionnels, locaux, autochtones et sciences occidentales était un autre fil conducteur du colloque. Ce thème a été abordé par un certain nombre de chercheurs et de gens de la pêche du Nord.

Trois communautés tribales riveraines du lac Illiamna en Alaska étaient préoccupées par le manque de connaissances sur les phoques d'eau douce de la région. Elles se sont concertées avec Jennifer Burns de l'Université de l'Alaska à Anchorage pour collecter des données à la fois traditionnelles et scientifiques et décrire le comportement de ces animaux. Une synthèse en sera faite afin de mieux comprendre le rôle des phoques dans les écosystèmes humains et lacustres.

Attirés à cet événement par le lien avec l'exploitation autochtone des ressources marines, un groupe d'indigènes hawaïens ont décrit en mots et en chansons les efforts qu'ils déploient afin de rétablir des pratiques de gestion traditionnelles (codifiées dans le système Aha Moku) sur l'île de Mahui.

Tim Troll, de l'ONG Nature Conservancy, a montré que les savoirs traditionnels utilisés pour cartographier les schémas de la pêche de subsistance dans la rivière Nushagak, et combinés avec les données scientifiques sur les remontées du saumon, ont fourni d'importantes informations aux Corporations autochtones pour planifier l'utilisation de leurs importants avoirs fonciers le long de cette rivière.

L'accès à la ressource et la gouvernance des prélèvements ont été des thèmes majeurs dans les exposés et les débats au cours de ce colloque. Maria Nakshina, du Centre des sciences humaines du Barents à Mourmansk, Russie, a expliqué que l'accès aux ressources locales est, pour les populations rurales, fortement lié à leur sentiment d'appartenance à un endroit. Elle a fait remarquer que la tolérance de la population locale par rapport au braconnage (défini extérieurement pas des réglementations) dépend des circonstances, du degré d'implication de la personne en cause dans la vie de l'endroit. Cela a été une façon informelle de négocier des droits d'accès aux ressources halieutiques.

Deux intervenants ont présenté le programme des CDQ (quotas de développement communautaire) en Alaska, considéré comme la meilleure initiative de développement rural du pays en matière de pêche. Aggie Blandford, de l'Association de développement communautaire de l'Alaska occidentale, a décrit comment ce

programme, qui attribue 10 % du quota de poissons de fond de la mer de Béring à 6 associations représentant 65 communautés locales, a constitué un puissant outil pour le développement et l'éducation dans cette région. Scott Liller, de la NOAA, a montré comment ce programme a traité le problème des restrictions sur les poissons de fond (qui apporte des revenus à la région) dans le but de protéger le saumon, soutien principal de l'économie de subsistance rurale.

À travers le monde, des peuples autochtones luttent pour obtenir le contrôle de leurs ressources traditionnelles, et à partir de là parvenir à un niveau de vie plus élevé, tout en conservant et en redynamisant les valeurs, connaissances et croyances traditionnelles. Comme l'a fait remarquer Martin Robards, de la Wildlife Conservation Society, les lois et politiques nationales ou régionales relatives aux ressources, combinées aux marchés mondiaux et aux grandes évolutions économiques, peuvent rendre difficile la participation au secteur primaire.

Le colloque sur les gens de la pêche du Nord a célébré la vie de ces pêcheurs dans une exposition d'affiches et une réception en soirée, une séance de lecture de poèmes intitulée *Du fond du cœur*, puis une réception finale au Musée d'Histoire et d'Art d'Anchorage, et la visite de l'exposition *Sailing for Salmon* qui décrit la pêche au saumon avec des bateaux à voile dans la baie de Bristol de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle aux années 1950.

Les participants ont partagé un sentiment commun : pour le bien-être des gens de la pêche, il est fondamental de maintenir bon nombre des traditions de pêche du Nord tout en s'adaptant au changement. Pour résoudre les problèmes de gouvernance, du changement climatique et de la nouvelle société mondialisée, il faut des réponses interdisciplinaires qui mêlent judicieusement sciences occidentales, savoirs traditionnels et compréhension économique et écologique. Les gens de la pêche du Nord, connus pour leur faculté d'adaptation et de résistance, continuent à faire face à de sérieux défis pour assurer leur survie.

#### Pour plus d'information



[seagrant.uaf.edu/conferences/2011/wakefield-people/](http://seagrant.uaf.edu/conferences/2011/wakefield-people/)

**Sea Grant**

[www.marineadvisory.org](http://www.marineadvisory.org)

**Marine Advisory Program**

# Les carences de la loi

**Les petits pêcheurs ne peuvent opérer dans les aires protégées**

**O**n me traite de pirate », disait Donovan van der Heyden, un pêcheur sud-africain qui s'adressait à diverses audiences lors de la 11<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties (COP11) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui se tenait à Hyderabad, Inde, en octobre 2012.

*Pirate* est le terme mal choisi employé par les autorités sud-africaines pour désigner celui qui « vole » les ressources marines, expliquait van der Heyden. La législation qui déclare ses activités illégales (Loi relative aux ressources

estimaient que, des droits de pêche lui ayant été attribués avant la promulgation de cette loi, on ne pouvait pas les lui enlever tout d'un coup. Par contre, ces mêmes autorités n'avaient pas hésité à supprimer les droits des pêcheurs du village de van der Heyden qui traditionnellement opéraient dans ces eaux.

Les gens de couleur de Hout Bay ne possèdent pas de bateaux à moteur qui pourraient les mener plus loin que l'AMP ; pour gagner leur vie, ils doivent donc travailler sur les bateaux de gens plus riches. Dans ce petit village sud-africain de l'après apartheid, le riche est encore majoritairement un Blanc. « Le gouvernement nous oblige donc à travailler sur les bateaux des Blancs, nous poussant à nouveau dans l'esclavage. C'est là une nouvelle vague d'apartheid sur ce pays », affirme van der Heyden.

Hout Bay constitue un microcosme de l'Afrique du Sud. Il y a là des gens de diverses origines raciales qui constituent une population de quelques centaines de personnes. « À cause de sa nature représentative, la plupart des études de cas citent Hout Bay », fait remarquer van der Heyden. Ce qui ne marche pas bien ici n'ira sans doute pas bien ailleurs non plus, ajoute-t-il.

## Pêche de subsistance

« Les gens du village pêchent pour assurer leur subsistance, pas pour gagner de l'argent, ce qui n'est pas le cas pour la pêche commerciale et le secteur touristique. Plus loin que l'AMP, il y a une seule espèce de bonne valeur : qu'est-ce qu'on peut faire avec ça ? Nous avons besoin de poisson local et de langouste pour nous nourrir. Nous ne sommes pas dans le commerce du poisson », explique van der Heyden.

Pour survivre, les gens comme van der Heyden sont obligés de sortir en mer

**Les gens du village pêchent pour assurer leur subsistance, pas pour gagner de l'argent, ce qui n'est pas le cas pour la pêche commerciale et le secteur touristique.**

marines vivantes, régissant les aires marines protégées) ne l'oblige pas à s'y soumettre sans réfléchir.

Il avait d'ailleurs été question de la revoir en 2000, mais l'amendement apporté au texte d'origine (qui avait été concocté durant le régime d'apartheid) n'a pas changé grand-chose à sa nature discriminatoire, affirmait van der Heyden.

Peu après le classement de la région de Hout Bay (d'où vient van der Heyden) en aire marine protégée (AMP), des entreprises privées ont fait leur entrée dans la zone de pêche interdite, avec permission accordée pour la pêche de loisir et des activités touristiques. Par contre, les eaux de l'AMP restaient interdites à la communauté locale qui pêchait là depuis des siècles. La loi autorisait cependant une grosse entreprise de pêche à opérer dans ce périmètre pendant trente ans. Les autorités

*Cet article a été écrit par **Janani R Ganesan** (janani.r.ganesan@gmail.com), journaliste indépendante basée à Tirunelveli, Tamil Nadu, Inde*

la nuit, ce qui est dangereux même pour ceux qui ont pêché toute leur vie dans ce secteur. Et ils sont souvent pris, ils doivent payer des amendes, et passent pour des *pirates*. Cela génère chez les pêcheurs un ressentiment croissant.

Menés par van der Heyden, et sans aucun soutien financier organisationnel, les gens de Hout Bay sont parvenus à convaincre le gouvernement de faire sortir l'entreprise de pêche de l'AMP en 2010. Elle avait donc pu opérer dans ces eaux pendant dix-neuf années. « Nous avons continué à pêcher dans la zone protégée parce que c'est notre seule façon de pouvoir survivre. La population de poissons n'a pas souffert pendant tout ce temps. Cela prouve bien que ce n'est pas nous qui provoquons le déclin des stocks. Alors pourquoi ne pas nous autoriser à pêcher ici, ce qui nous éviterait tous ces traumatismes : être obligés d'enfreindre la loi, de payer des amendes, de faire le cadeau toute notre vie ! »

Nico Waldeck, qui travaille aussi auprès des pêcheurs, parle d'une expérience semblable à Ebebhaesar, une localité de pêche du Cap occidental. Contrairement à ce qui s'était passé à Hout Bay, les autorités ont là consulté la communauté locale avant de déclarer la zone protégée. Mais Waldeck dit que cette consultation a été superficielle : « Ils nous ont donné leur langue, pas leurs oreilles », dit-il, précisant qu'il n'a jamais été tenu compte des réserves exprimées par la population. Langerbay, destination touristique, s'ouvrait à la pêche de loisir et se fermait pour les communautés de pêche traditionnelles. Là pareillement les eaux non protégées n'étaient pas à la portée des embarcations traditionnelles. « Les pesticides provenant des terres agricoles ont affecté les ressources marines, mais on a fermé les yeux là-dessus. Seuls les pêcheurs qui cherchent seulement à subvenir à leurs besoins ont été visés » poursuit Waldeck, soulignant l'imprévoyance et l'incurie de la loi.

Comme les pêcheurs sud-africains ne sont pas bien organisés dans toutes les régions, il est difficile de combattre cette loi relative à la protection du milieu marin. Et son application varie d'une région à l'autre, ce qui ne facilite pas les choses pour constituer un front uni des communautés de pêche.



N'étant pas intégrés à la pêche commerciale, la plupart des petits pêcheurs survivent avec la ressource du lieu, comme ici la langouste

#### Pour plus d'information



[bgis.sanbi.org/nsba/marineAreas.asp](http://bgis.sanbi.org/nsba/marineAreas.asp)  
**NSBA - aires marines protégées**

[www.environment.gov.za/?q=content/home](http://www.environment.gov.za/?q=content/home)  
**Département des affaires  
 environnementales**

[rd.springer.com/article/10.1007/s00267-010-9499-x](http://rd.springer.com/article/10.1007/s00267-010-9499-x)

**La gestion des aires marines protégées  
 en Afrique du Sud : nouvelles politiques,  
 vieilles théories**

### PATRIMOINE MONDIAL

## Peuples autochtones

Lors de sa dixième session, le Forum permanent des Nations Unies sur les peuples autochtones (UNPFII en anglais) a émis plusieurs recommandations. Des représentants de cet UNPFII étaient présents en tant qu'observateurs lors des 34<sup>ème</sup> (Brasilia 2010), 35<sup>ème</sup> (UNESCO, 2011) et 36<sup>ème</sup> (Saint-Petersbourg, 2012) sessions du Comité du patrimoine mondial et ont pu y produire des déclarations.

Le Comité du patrimoine mondial a développé une vision et une stratégie d'action pour le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention du patrimoine mondial ; il a pris note que l'UNESCO était dans un processus d'élaboration d'une politique dans le cadre de ses programmes à l'égard des peuples autochtones et il s'est déclaré favorable à l'intégration de ces considérations dans la thématique du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, en 2012 : Patrimoine mondial et

développement durable : le rôle des communautés locales.

La Revue du patrimoine mondial a consacré un numéro spécial sur le patrimoine mondial et les peuples autochtones (Patrimoine Mondial n°62) afin d'attirer l'attention de la communauté internationale sur ce sujet important. Ce numéro est disponible en version électronique, en anglais, en français et en espagnol.

C'est également dans le cadre du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention qu'un atelier international d'experts sur la Convention du patrimoine mondial et les peuples autochtones se tiendra au Danemark en septembre 2012, organisé par l'Agence danoise pour la culture, le gouvernement du Groenland et le Groupe international de travail pour les affaires autochtones (en anglais IWGIA).

Source: UNESCO  
<http://whc.unesco.org/fr/actualites/920/>

### JOURNÉE DE LA BIODIVERSITÉ 2013

## L'eau et la biodiversité

Le thème de la Journée internationale de la diversité biologique 2013 sera L'eau et la biodiversité. L'eau maintient la vie sur Terre ; elle est indispensable pour tout le monde et détermine en fin de compte notre mode de vie. Fournir et maintenir l'eau pour les besoins des personnes à travers le monde est déjà reconnu comme un enjeu majeur du développement durable dans la plupart des régions, à la fois pays développés et pays en développement.

Les écosystèmes de notre planète, en particulier les forêts et les zones humides, font que l'eau potable est disponible pour les communautés humaines. Et l'eau sous-tend tous les services écosystémiques.

Les milieux humides peuvent aider à réduire les risques d'inondations. La restauration des sols peut réduire l'érosion et la pollution, et augmenter l'eau disponible pour les cultures. Les aires protégées peuvent

contribuer à fournir de l'eau aux villes. Ce ne sont là que quelques exemples de la façon dont la gestion des écosystèmes peut nous aider à résoudre les problèmes liés à l'eau.

L'eau, source de toute vie sur Terre, est une question transversale qui nécessite des partenariats pour sa gestion. Les solutions aux problèmes de gestion de l'eau sont incluses dans le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et ses Objectifs d'Aichi.

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

## Arbres d'ombrage et mangroves : le changement climatique dans le Pacifique Sud

Le temps presse pour le pays insulaire du Vanuatu dans le Pacifique. Sa population subit déjà des inondations, des cyclones, l'érosion du littoral et des pénuries d'eau. Et les climatologues disent que les conditions climatiques extrêmes vont devenir plus fréquentes, que le niveau de la mer va encore monter.

La plupart des autochtones vivent de l'exploitation des ressources naturelles : agriculture, forêt, pêche. Le changement climatique met en danger ces moyens d'existence. Depuis 2009, l'Allemagne a financé des formations pour des responsables politiques et des journalistes et a initié divers projets pour la population rurale. Sur l'île principale, Efate, de nouvelles variétés végétales plus robustes sont maintenant cultivées, et aussi des arbres d'ombrage fixateurs d'azote.

Source: Deutsche Welle  
<http://www.dw.de/global-3000-the-globalization-program-2012-08-06/e-16106604-9798>

50

### PROFIL ORGANISATIONNEL

## La Confédération des pêcheurs artisans d'Amérique centrale (CONFEPESCA)

Fondée en 1997, la CONFEPESCA est une organisation qui chapeaute diverses fédérations de pêcheurs artisans d'Amérique centrale : FENAPESCA (Guatemala, où CONFEPESCA a son siège), FACOPADES (Salvador), FENAPESCAH (Honduras), FENICPESCA (Nicaragua), FENAPESCA (Panama), CoopeTarcos (Costa Rica) qui a un statut d'observateur.

Dans le cadre du Comité consultatif du système d'intégration d'Amérique centrale (CCSICA), CONFEPESCA entreprend des actions de plaidoyer pour ses mandats. Elle a été la première organisation de la société civile à présenter un document de prise de position sur l'Accord d'association entre l'Union européenne et l'Amérique centrale, qui est évoqué dans bon

nombre de réunions et forums.

La CONFEPESCA est également impliquée dans la gestion des fermetures saisonnières des pêcheries de langouste dans les Caraïbes et les pêcheries de crevettes du Golfe de Fonseca côté Pacifique. Elle a aussi milité en

Elle promeut aussi des projets de développement pour les pêcheurs des pays membres, sous son propre nom ou via le CCSICA. Pour aider la gestion au niveau national ou régional, elle utilise l'expertise d'un Organisme technique qui regroupe des

experts de la pêche de chaque pays membre. Elle est présentement impliquée dans un

projet de collecte de données concernant la production des pêcheries dans un certain nombre de communautés sélectionnées de la région.

Le Conseil d'administration de la CONFEPESCA se réunit au moins une fois l'an et le mandat de son Assemblée générale est renouvelé annuellement. Son président est actuellement Félix Paz Garcia du Honduras, et son secrétaire est Cairo Roberto Laguna du Nicaragua.

# CONFEPESCA

faveur de zones exclusives pour la pêche artisanale et a attiré l'attention sur les conséquences fâcheuses du chalutage et de la crevetticulture intensive sur l'environnement et les ressources naturelles.

La CONFEPESCA a diffusé le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO et a participé à des discussions sur le projet de Directives internationales pour garantir des pêches artisanales durables.

## STATISTIQUES DES PÊCHES

# Pêche et droit à l'alimentation

Basé sur le rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation présenté à la 67<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies :

### 1. Évaluation générale

À l'échelle du monde, les activités de pêche en mer et de pêche continentale assurent la sécurité alimentaire de millions d'êtres humains. Elles font cela de deux manières. Premièrement, le poisson représente 15 % de l'ensemble des protéines animales consommées par les êtres humains dans le monde, mais ce chiffre atteint 20 % environ dans les PFRDV (pays à faible revenu et à déficit vivrier) et même près de 23 % en Asie. Dans des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale tels que le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Ghana, le poisson constitue presque la moitié des apports en protéines animales. Dans au moins 30 pays dont 22 PFRDV, plus d'un tiers des protéines animales proviennent de la pêche. Deuxièmement, le secteur de la pêche fournit des emplois à 54,8 millions de personnes dans la pêche de capture et l'aquaculture, à environ 150 millions dans d'autres activités en amont et en aval. La pêche est une pratique essentiellement artisanale dans les pays en développement, où se concentrent la plupart des emplois liés à cette activité. Les femmes, très présentes dans ce secteur, exercent généralement des activités qui précèdent ou suivent la capture ou la récolte.

La pêche artisanale est un secteur à forte densité de main-d'œuvre et très productif, bien que son importance soit parfois sous-estimée à cause du volume des captures non enregistrées et parce qu'il s'agit à parfois d'une activité occasionnelle, constituant un filet de sécurité pour des communautés côtières par temps de crise. L'aquaculture a connu un essor rapide au cours des dernières décennies. Entre 1980 et 2010, la production mondiale de poisson destinée à la consommation humaine et issu de l'aquaculture a été multipliée par 12. On estime que l'aquaculture peut produire jusqu'à 45 % de la quantité totale de poisson destinée à la consommation alimentaire humaine directe. Environ 62 % de la production aquacole mondiale vient de Chine, et les cinq autres plus gros producteurs se trouvent tous en Asie, continent qui à lui seul représente autour de 88 % de l'ensemble de la production

aquacole. La farine de poisson auparavant utilisée dans l'élevage de bétail s'est progressivement imposée dans l'aquaculture au cours des dix dernières années. Des rapports récents soulignent que l'industrie de production de farines et d'huiles de poisson est à l'origine d'une surpêche extensive et a des conséquences néfastes sur l'écosystème. Des initiatives politiques devraient réduire la concurrence entre la production de farines de poisson et la production de poisson destiné à la consommation humaine, et encourager la consommation directe de certains petits poissons, en imposant des restrictions sur la proportion de poisson pouvant être utilisé pour la production de farines et d'huiles.

### 3. Mondialisation de la pêche et des permis et accords d'accès

Le commerce international des produits de la pêche est passé de 8 millions de tonnes en 1976 (valeur : environ 8 milliards de dollars) à 57 millions de tonnes en 2010 (valeur estimée : 102 milliards de dollars). Environ 40 % de la production halieutique est vendue sur les marchés internationaux, chiffre supérieur à celui qu'atteignent d'autres denrées alimentaires comme le riz (5 %) ou le blé (20 %). Pour de nombreux PFRDV ou pays en développement, la pêche est devenue un secteur économique de plus en plus important, bien que sous-évalué, tant comme source de recettes d'exportation que de recettes publiques tirées de la vente de droits d'accès aux flottes de pêche en eaux lointaines. Mais tout cela donne lieu à de nouvelles préoccupations. Premièrement, cela risque d'entraîner une baisse de la consommation de produits de la pêche par les personnes qui souffrent de pénurie alimentaire et de malnutrition, car des populations au pouvoir d'achat très hétérogène se livrent une concurrence de plus en plus vive pour s'approprier les ressources marines. Le développement de pêches tournées vers l'exportation peut aussi pousser à la surpêche et exacerber la concurrence entre pêche industrielle et pêche artisanale, avec comme conséquence des pertes d'emplois dans ce dernier secteur au fil du temps.

Deuxièmement, les petits pêcheurs des pays en développement pourraient éventuellement profiter des opportunités offertes par la forte demande des marchés étrangers, mais les intermédiaires et les usines

de transformation vont peut-être proposer des prix relativement faibles ou marginalement plus élevés par rapport à ceux pratiqués sur les marchés locaux. Généralement, les petits pêcheurs sont également confrontés à des obstacles considérables : concurrence des grosses entreprises, barrières tarifaires et non tarifaires, notamment les normes sanitaires imposées par les pays importateurs.

Troisièmement, les pêches tournées vers l'exportation peuvent générer de nouveaux emplois sur des navires étrangers, mais les salaires sont souvent bas et les conditions de travail dangereuses. Des travaux de recherche récents dénoncent les mauvaises conditions de travail, parfois proches de l'esclavage, qui prévalent sur de nombreux navires industriels opérant illégalement dans les eaux de pays côtiers en développement. Si l'accroissement des échanges commerciaux et les paiements effectués au titre d'achats de licences et de droits d'accès peuvent être source de recettes pour les pays en développement concernés, le partage des avantages demeure souvent inégal entre l'État côtier et l'État du pavillon. Il y a aussi le très fort taux de sous-déclaration des prises aux pays hôtes, ce qui peut priver ces derniers d'une partie de leurs recettes. Même dans les cas où licences et accords d'accès permettent aux pays hôtes d'enregistrer des recettes substantielles, leurs effets sur la réduction de la pauvreté sont incertains. Et la richesse créée par la pêche commerciale risque d'être accaparée par une élite de la politique et des affaires ou rapatriée vers d'autres pays, sans que les pêcheurs, et encore moins la société dans son ensemble, n'en tirent profit. Souvent, les entreprises exportatrices se taillent la part du lion, au détriment de l'amélioration de la sécurité alimentaire des pêcheurs ou des travailleurs de la pêche.

### 4. Protéger les pêcheurs artisans

Le Comité des pêches de la FAO élabore actuellement des Directives internationales pour garantir des pêches artisanales durables. Le Rapporteur spécial se félicite de cette initiative importante et note que les droits d'accès des communautés de pêche artisanale à petite échelle (présentes à plus de 90 % dans les pays en développement) sont protégés par différents instruments : Accord sur les stocks de poissons de 1995 enjoignant aux États de prendre

en compte les intérêts des pêcheurs qui se livrent à la pêche artisanale et à la pêche de subsistance, Article 6.18 du Code de conduite pour une pêche responsable qui reconnaît « l'importance de l'apport de la pêche artisanale et de la pêche aux petits métiers en matière d'emploi, de revenu et de sécurité alimentaire », et qui recommande aux États de protéger les droits de ceux qui pratiquent une pêche artisanale et aux petits métiers.

Il existe cependant des désaccords sur la manière dont les droits des utilisateurs devraient être envisagés. Les propositions pour une clarification et un renforcement des droits d'accès via des systèmes de quotas transférables pourraient aboutir à un recouvrement de la plus-value par certains acteurs qui occupent une position privilégiée, ce qui n'est guère compatible avec les objectifs de réduction de la pauvreté, comme le reconnaît le Comité des droits de l'Homme. Le Rapporteur spécial préconise donc l'attribution à la pêche artisanale de droits exclusifs sur les régions côtières ou des lacs (comme au lac Tonle Sap du Cambodge), et note que les stratégies de gestion descendante n'ont guère réussi dans le secteur de la pêche artisanale. Les systèmes de cogestion ont permis davantage de mettre en place des stratégies durables de gestion de l'intensité de pêche et des effets sur les écosystèmes. Un certain nombre d'expériences dans ce domaine ont échoué, mais les échecs s'expliquent souvent par le fait que les populations locales n'ont été mises à contribution qu'au niveau de l'application des mesures : elles n'ont pas fixé les objectifs et n'ont pas pu veiller à ce que l'élaboration des politiques et l'évaluation se fonde sur le savoir local relatif aux poissons et aux écosystèmes marins.

Le Rapporteur spécial préconise donc d'associer les pêcheurs locaux à l'élaboration, l'application et l'évaluation des politiques et initiatives relatives aux pêches qui les concernent, conformément aux normes et règles relatives aux droits de l'Homme. Il incite les États à i) réglementer le secteur de la pêche industrielle afin de protéger les droits d'accès des communautés de pêche traditionnelles, ii) envisager d'établir des zones réservées à la pêche artisanale et à la pêche de subsistance, selon qu'il conviendra, iii) renforcer la position des artisans pêcheurs au sein de la chaîne de production, par exemple en soutenant la formation de coopératives et en les aidant à

...suite

développer les activités du secteur à forte valeur ajoutée, iv) aider les groupes de pêcheurs qui souhaitent accéder aux marchés d'exportation, à des conditions leur garantissant un emploi décent et encourageant la gestion durable des pêches ; v) assurer une protection sociale appropriée ou prévoir un filet de sécurité pour les collectivités qui pratiquent la pêche de subsistance afin que les groupes qui vivent dans l'insécurité alimentaire ou dont les revenus sont modestes aient moins besoin de pratiquer la pêche de survie ou de recourir à des méthodes de pêche non viables en période de crise, vi) prendre des mesures pour promouvoir le rôle des femmes dans le secteur des pêches, par exemple en leur donnant accès au crédit et en mettant à leur disposition sur les sites de débarquement des installations appropriées.

### INFOLOG : NOUVEAUTÉS À L'ICSF

Le Centre de documentation de l'ICSF ([dc.icsf.net](http://dc.icsf.net)) propose diverses sources d'information qui sont régulièrement mises à jour. Voici de nouveaux arrivages :

#### Publications

*Formes contestées de la gouvernance dans les aires marines protégées*  
Natalie Brown, Tim Gray et Selina M. Stead  
Earthscan/Routledge, 2013.  
ISBN 978-0-415-50064-7

Cet ouvrage fait partie des études d'Earthscan sur la gestion des ressources naturelles. Il compare deux différentes formes de gouvernance des AMP - la cogestion et la cogestion adaptative - en se référant tout particulièrement à l'AMP de Cayos Cochinos au Honduras, en analysant dans quelle mesure elle a adhéré à ces principes au cours des deux premières années de fonctionnement.

*Une seule Terre : via Rio, le long chemin vers un développement durable*  
Ferlix Dodds et Michael Strauss, avec Maurice Strong  
Earthscan/Routledge, 2012.  
ISBN 978-0-415-54025-4

Ce livre analyse ce qui s'est passé dans les quarante années écoulées depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm en 1972, et comment se porte l'objectif du développement durable après la récente Conférence de Rio + 20. Il rappelle que nos frontières sont planétaires, que nous devons nous y adapter, que nous avons des actions à mener au cours des vingt prochaines années pour instaurer démocratie, équité et justice pour survivre.

#### Vidéos/CD

*Mi Aldea, Mi Langosta (Mon village, ma langouste)*  
réalisé par Joshua Wolff,  
écrit par Brad Allgood, Joshua Wolff et Bil Yoelin,  
produit par Brad Allgood

C'est le récit intense et choquant de la situation des autochtones Miskito qui plongent le long des côtes atlantiques du Nicaragua et risquent leur vie pour prélever la ressource la plus lucrative du pays : la langouste des Caraïbes. Au cours des vingt dernières années, des centaines de ces gens sont morts, des milliers sont devenus paralysés à la suite d'un accident de décompression (bends). Cette vidéo nous fait entendre les voix de plongeurs Miskito et leurs familles, de propriétaires de bateaux, de capitaines et de médecins. Elles racontent l'histoire d'une activité et d'une communauté en crise.

### FLASHBACK

## Nourrir avant d'enrichir ?

Le poisson constitue à la fois une source de nourriture et une source de revenus. Il faut absolument avoir cela à l'esprit quand on parle de sécurité alimentaire. Dans les communautés traditionnelles de pêcheurs, ils sont nombreux à tirer l'essentiel de leurs moyens d'existence de la pêche : la vente du poisson leur permet de se procurer l'indispensable. Il y a aussi tous ceux qui vivent plus directement de culture, de cueillette, de pêche. Dans ce dernier cas, le poisson est moins une source de revenus qu'une source de nourriture qui permet de satisfaire, au moins partiellement, les besoins en protéines.

Dans beaucoup de pays en développement,



il existe des groupes sociaux déshérités (ouvriers agricoles, travailleurs des plantations ou des mines...) qui trouvent dans le poisson, distribué surtout par le marché local ou régional, des protéines à prix abordable. Par contre, dans les pays développés, où le consommateur jouit d'une certaine prospérité, ce sont surtout les traditions culturelles, les habitudes ou les choix diététiques qui déterminent la demande. Ce vaste marché est en grande partie alimenté par des importations.

Des efforts ont été accomplis récemment pour traiter le problème de la sécurité alimentaire. Mais on n'a fait qu'un bout de chemin. Prenons la Déclaration de Kyoto et le Plan d'action pour une contribution durable de la pêche à la sécurité alimentaire qui a été élaboré en 1995 par la Conférence internationale sur la contribution durable de la pêche à la sécurité alimentaire. Prenons la 3<sup>ème</sup> session du Comité de la FAO sur la sécurité alimentaire qui s'est tenue en février 1996. Dans tous les cas, on ne trouve qu'une approche fragmentaire pour traiter de la sécurité alimentaire sous l'angle de la pêche.

Ces réunions se sont concentrées uniquement sur la question de la production et des apports. L'augmentation des apports ne bénéficiera guère aux ménages les plus démunis, à moins qu'elle n'entraîne des prix plus abordables. Par contre, cette augmentation devrait se traduire par une amélioration des revenus chez les petits pêcheurs.

Se concentrer sur l'aspect production sans nullement restreindre la demande pourrait finalement se révéler être contre-productif. Car le marché est le pire ennemi d'une saine gestion de la ressource. Les mécanismes du marché sont toujours suffisamment souples pour absorber de grosses quantités de poisson et peuvent ainsi faire échouer des mesures de gestion, aussi valables soient-elles.

— in revue SAMUDRA n° 14, mars 1996

### ANNONCES

#### ÉVÉNEMENTS

**Initiative de la CDB pour des océans durables (soi) Atelier pour le renforcement des capacités Afrique de l'Ouest**

4-8 février 2013, Sénégal

Thèmes abordés 1) Aires marines d'importance écologique et biologique (AIEB/EBSA), 2) Gestion intégrée des aires marines et côtières pour réaliser les objectifs 6 et 11 de façon holistique.

**Atelier régional du Pacifique Nord pour faciliter la description des aires marines d'importance écologique et biologique**

25 février-1 mars 2013, Moscou, Russie

**Atelier régional de l'Atlantique Sud-Est pour faciliter la description des aires marines d'importance écologique et biologique**

8-12 avril 2013, Namibie

#### SITES INTERNET

<http://community.icsf.net>

Le site de l'ICSF sur la gestion communautaire des ressources marines et côtières fournit des informations sur les pratiques des communautés de pêche de diverses parties du monde. Il propose aussi sur le sujet une importante bibliographie (350 documents), plus des articles tirés des publications de l'ICSF et des SAMUDRA News Alerts.

#### Work in Progress

<http://iloblog.org>

*Work in progress* est le blog de l'Organisation internationale du travail où des experts partagent leurs points de vue sur les questions du travail et la situation de l'économie mondiale. Dans un article intitulé *Trafic de main-d'œuvre : ouvrir les yeux*, Beate Andresen, responsable du Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé, affirme que 21 millions de personnes sont actuellement victimes du travail forcé.



## Citation littéraire

### L'emprise de la mer

*La mer est vaste.*

*Sur une langue de terre dans la Chesapeake, elle étreint un soleil couchant précocé,  
et une dernière étoile du matin au-dessus des bancs d'huîtres, et des coquilliers attardés  
d'hommes solitaires.*

*Cinq maisons blanches sur un étroit demi-mille de terre... cinq dés blancs  
sortis de leur cornet.*

*Il n'y a pas si longtemps... la mer était vaste...  
Et aujourd'hui la mer n'a rien perdu... elle garde tout.*

*Je suis fou de la mer.  
Je fais plein de chants marins, je pousse tant de cris marins,  
et j'en oublie une multitude.*

*Je suis fou de la mer.  
Et ainsi sont cinq hommes avec lesquels j'avais partagé une friture de poisson  
dans une cabane en papier goudronné tremblant dans une tempête de sable.*

*La mer est vaste.  
La mer en sait bien plus que nous tous.*

**—Carl Sandburg**

